Bulletin Numismatique

Éditeur : cgb.fr • 36 rue Vivienne 75002 Paris • Directeur de la Publication : Joël CORNU Infographie : Emilie BOUVIER• Hébergement : OVH • 2 rue Kellermann 59100 Roubaix Ne peut être vendu • ISSN : 1769-7034 • Version pdf • contact : presse@cgb.fr



SOMMAIRE

- 4-6 DÉPOSER / VENDRE AVEC CGB NUMISMATIQUE PARIS
- 7 NOUVELLES DE LA SÉNA
- 8 LES BOURSES
- 9 RÉSULTATS INTERNET AUCTION BILLETS FÉVRIER 2019
- 10-11 HIGHLIGHTS LIVE AUCTION MARS 2019
- 12 MODERNES 38, MONNAIES MODERNES FRANÇAISES, MÉDAILLES ET FRANC-MAÇONNERIE
- 14-15 LE COIN DU LIBRAIRE

 THE HANDBOOK OF GREEK COINAGE SERIES,

 VOLUME 1
- 16-21 UNE MONNAIE INÉDITE DE JULIA DOMNA AU TYPE *HILARITAS* : GENRE ET POUVOIR POLITIQUE CHEZ LES SÉVÈRES
- 22 CONSTANTINIANA DAFNE, UN CASQUE EN PLUS
- 23 APPEL À CONTRIBUTION

 MONNAYAGE DE JEAN II ROI DE FRANCE
- 24-25 MONNAIES ROYALES INÉDITES
- 26-28 LES 2 FRANCS ET 5 FRANCS CÉRÈS
 SANS LÉGENDE À LA MONNAIE DE BORDEAUX
- 30-34 LES NOUVEAUX ÉLÉMENTS SUR LA 1 FRANC ALGER 1943 DITE GRAZIANI
- 36-37 LA NUMISMATIQUE DU MARIAGE JETONS ENIGMATIQUES
- 38-40 UN ENSEMBLE D'EXCEPTION : LA COLLECTION FRANC-MAÇONNERIE JCT
- 40-41 LA COLLECTION JEAN-CLAUDE THIERRY : JETONS ET MÉDAILLES DE LA FRANC-MAÇONNERIE
- 42-46 OR. DE CHARTRES R. L. LA FRANCHISE R. L. LA FRANCHISE BEAUCERONNE
- 47 LA COTE DES BILLETS PREMIER BILAN...
- 48-49 LES BONS DE CAISSE DE L'AEF
- 50 NOS ÉDITIONS

ÉDITO

'or flambe! Certes, l'once semble stagner autour de 1350 \$ et n'a pas atteint son record de 1837 \$ en 2011, mais depuis le 1 ler janvier 2019, on enregistre tout de même une progression de 5 % et d'un peu plus de 12 % depuis la fin des grandes vacances d'été. Attention, si l'on observe l'évolution sur une année, la progression est alors plus raisonnable et s'établit aux alentours de 2 %. On en conclura que l'or est bien, sur le long terme, une valeur refuge, une valeur sûre. Si le cours fluctue au quotidien, la tendance est nette et toujours à la hausse, à supposer toutefois que l'on considère le placement de ses économies dans le métal jaune comme durable. Lorsqu'on achète de l'or, on ne s'amuse pas à boursicoter ou à espérer des plusvalues immédiates. Bien au contraire, on achète de l'or pour sécuriser une partie de son patrimoine en diversifiant ce dernier. Sécuriser, c'est le remède à la crainte d'une hypothétique faillite du système bancaire, c'est se prémunir d'une possible perte de ses économies, c'est fuir les taux d'intérêts négatifs ou les rendements négatifs... Depuis un an, nous répondons à cette demande croissante en accompagnant les clients qui souhaitent transformer une partie de leurs économies, mais aussi en proposant plus régulièrement à la vente des monnaies en or. Les clients sont au rendez-vous, mêlant ainsi plaisir de collectionner et sécurisation de leurs économies. Aujourd'hui, s'il est simple pour un collectionneur d'acheter un napoléon, une 50 pesos ou une 20 \$ sur notre site internet, il est parfois plus délicat pour un novice de franchir le pas et de transformer son bas de laine en pièces d'or. C'est pour cette raison que nous accompagnons personnellement celles et ceux qui souhaitent concrétiser cette démarche. Accompagner, c'est prendre le temps d'expliquer le déroulement des opérations, prendre le temps également de réaliser la transformation en toute transparence, et ce sans précipitation. En effet, le professionnel qui s'évertuera à vous convaincre de transformer rapidement vos

avoirs en or aura à coup sûr une idée derrière la tête – une idée lumineuse qui profitera avant tout à ses propres intérêts. Lorsqu'on achète de l'or, on s'informe, on se renseigne, on favorise les achats mûrement réfléchis! Pour tous renseignements ou conseils, n'hésitez pas à me contacter directement par mail ou par téléphone.



Joël CORNU

CE BULLETIN A ÉTÉ RÉDIGÉ AVEC L'AIDE DE :

AcSearch - ADF - The Banknote Book - Serge BARDET - David BERTHOD - Bid Inside - Cérès-Bordeaux.net - Amaud CLAIRAND - Joël CORNU - Laurent COMPAROT - Constantine the great coins.com - The Handbook of Greek Coinage Series - Yann-Noël HÉNON - Heritage - Nummus Bible - NGC - Numisbid - NumisCorner - PCGS - P.B.M. - Gerd-Uwe PLUSKAT & - PMG - The Portable Antiquities Scheme - Ia Séna - Sibid - Stack B Owers - Laurent SCHMITT - Dr François SIKNER - Jean-Baptiste STORZ - Henri TERISSE - Phillippe THÉRET - Jean-Claude THIERRY

Pour recevoir par courriel le nouveau *Bulletin Numismatique*, inscrivez votre adresse électronique à : http://www.cgb.fr/bn/inscription_bn.html. Vous pouvez aussi demander à un ami de vous l'imprimer à partir d'internet. Tous les numéros précédents sont en ligne sur le site cgb.fr et peuvent être téléchargés à http://www.cgb.fr/bn/ancienbn.html. L'intégralité des informations et des images antérieures contenues dans les BN est strictement réservée et interdite de reproduction mais la duplication d'un BN dans sa totalité est possible et recommandée.

VOICI UNE SÉLECTION DE NOTRE VENTE DE JANVIER 2019, METTEZ VOS PIÈCES DANS NOTRE PROCHAINE VENTE!























Contact aux Pays-Bas : Heritage Auctions Europe Jacco Scheper: jaccos@ha.com - Tél. 0031-627-291122

Contact en France:

Compagnie-de-la-bourse@wanadoo.fr Tél. Paris 01 44 50 13 31

www.ha.com DALLAS -

ESSENTIEL!!!

S ur chaque fiche des archives et de la boutique, vous trouvez la mention :



Signaler une erreur



Poser une question

Malgré le soin que nous y apportons, nous savons que sur 300 000 fiches, quelques erreurs et fautes de frappe se sont inévitablement glissées ici et là. Votre aide nous est précieuse pour les débusquer et les corriger. Alors n'hésitez pas à nous les signaler lorsque vous en apercevez une au fil de vos lectures. Votre contribution améliore la qualité du site, qui est aussi votre site. Tous les utilisateurs vous remercient par avance de votre participation!

LES VENTES À VENIR DE CGB.FR

gb.fr propose désormais sur son site un agenda des toutes prochaines ventes. Grâce à cette nouvelle page, collectionneurs et professionnels pourront s'organiser à l'avance afin d'ajuster les dépôts aux différentes ventes prévues. Vous trouverez dans l'onglet LIVE AUCTION, deux agendas. Le premier destiné aux ventes MONNAIES, le second aux ventes BILLETS.

http://www.cgb.fr/live_auctions.html

Accès direct aux prochaines ventes

MONNAIES:

cliquez ici

Accès direct aux prochaines ventes

BILLETS:

cliquez ici



DÉPOSER / VENDRE AVEC CGB NUMISMATIQUE PARIS

'est décidé, vous vendez ou vous vous séparez de votre collection ou de celle de votre grand-oncle ou arrière-grand-père! L'équipe de spécialistes de CGB Numismatique Paris est à votre service pour vous accompagner et faciliter vos démarches. Installée rue Vivienne à Paris depuis 1988, l'équipe de CGB Numismatique Paris est spécialisée dans la vente des monnaies, médailles, jetons et billets de collection de toutes périodes historiques et zones géographiques.

Deux solutions vous seront alors proposées par notre équipe : l'achat direct ou le dépôt-vente. Les cas des ensembles complets, trésors et découvertes fortuites sont, eux, traités à part. Concernant les trésors, consultez la section du site www.Cgb.fr qui y est consacrée : http://www.cgb.fr/tresors.html.

PRISE DE RENDEZ-VOUS

Vous souhaitez déposer/vendre des monnaies, médailles, jetons et billets ? Rien de plus simple. Il vous suffit de prendre contact avec l'un de nos numismates :

- par courriel (contact@cgb.fr) en joignant si possible à votre envoi une liste non exhaustive de vos monnaies, médailles, jetons, billets ainsi que quelques photos/scans représentatifs de votre collection.
- en prenant rendez-vous par téléphone au 01 40 26 42 97. Nous vous conseillons vivement de prendre rendez-vous avant de vous déplacer en notre comptoir Parisien (situé au 36 rue Vivienne dans le 2^c arrondissement de Paris) avec le ou les numismates en charge de la période de votre collection.
- en venant à notre rencontre lors des salons numismatiques auxquels les spécialistes de CGB Numismatique Paris participent. La liste complète de ces événements est disponible ici : http://www.cgb.fr/salons_numismatiques.htm.

Dans des cas très spécifiques, nous sommes susceptibles de nous déplacer directement auprès des particuliers ou professionnels afin d'effectuer l'inventaire de leur collection.

DÉPÔT-VENTE

CGB Numismatique Paris met à la disposition des personnes qui souhaiteraient déposer leurs monnaies, médailles, jetons et billets trois solutions de vente différentes :

- à prix fixe sur les différentes boutiques en ligne du site www. cgb.fr avec possibilité d'intégration dans un catalogue papier de vente à prix marqués. Seuil minimum de valeur des monnaies, médailles, jetons et billets : 150 € par article.
- en INTERNET AUCTION pour les monnaies, médailles, jetons et billets de valeur intermédiaire. Durée de la vente trois semaines, uniquement sur internet (www.cgb.fr), avec une clôture Live (ordres en direct le jour de la clôture de la vente à partir de 14h00). Valeur minimale des monnaies, médailles, jetons et billets mis en vente : 250 €.
- en LIVE AUCTION. Vente sur internet (www.cgb.fr) avec support d'un catalogue papier, s'étalant sur quatre semaines et clôturant par une phase finale dynamique, la Live (ordres en direct le jour de la clôture de la vente à partir de 14h00). Vente réservée aux monnaies, médailles, jetons et billets estimés à 500 € minimum. Les monnaies, médailles, jetons font l'objet d'un catalogue spécifique, de même pour les billets de collection.





Joël CORNU
P.D.G de CGB Numismatique Paris
Monnaies modernes françaises - Jetons
j.cornu@cgb.fr



Matthieu DESSERTINE Responsable de l'organisation des ventes Département monnaies du monde m.dessertine@cgb.fr



Laurent SCHMITT
Département antiques
(grecques, romaines, provinciales, byzantines)
schmitt@cgb.fr



Nicolas PARISOT Département antiques (romaines, provinciales et gauloises) nicolas@cgb.fr



Marie BRILLANT Département antiques (romaines) marie@cgb.fr



Arnaud CLAIRAND Département royales françaises (carolingiennes, féodales, royales) et mérovingiennes clairand@cgb.*fr*



Alice JUILLARD
Département royales françaises (royales)
et médailles
alice@cgb.fr



Marielle LEBLANC Département euros marielle@cgb.fr



Laurent VOITEL
Département monnaies modernes françaises
laurent.voitel@cgb.fr



Benoît BROCHET
Département monnaies modernes françaises
benoit@cgb.fr



Laurent COMPAROT Département monnaies du monde et des anciennes colonies françaises laurent.comparot@cgb.fr



Jean-Marc DESSAL Responsable du département billets jm.dessal@cgb.fr



Claire VANDERVINCK
Billets france / monde
Organisation des ventes
et des catalogues à prix marqués
claire@cgb.fr



Agnès ANIOR Billets france / monde agnes@cgb.fr



Fabienne RAMOS Billets france / monde fabienne@cgb.fr



DÉPOSER / VENDRE AVEC CGB NUMISMATIQUE PARIS

UNE GESTION PERSONNALISÉE ET SÉCURISÉE















UNE EXPOSITION OPTIMALE DES OBJETS MIS EN VENTE

• Ventes (e-auctions hebdomadaires, Internet Auction et Live Auction) en ligne sur les plates-formes de vente internationales: Numisbid, Sixbid, Bidinside.







- Valorisation de vos monnaies, médailles, jetons et billets sur notre site internet www.cgb.fr auprès de la communauté des collectionneurs via les mailing listes (newsletters) envoyées quotidiennement.
- Accès à une clientèle de collectionneurs au niveau mondial : site Cgb.fr accessible en sept langues (français, anglais, allemand, espagnol, italien, russe et chinois), catalogues à prix marqués et ventes Live Auction traduits en anglais, présence de CGB Numismatique Paris lors des plus grands salons internationaux (Berlin, Kuala Lumpur, Hong Kong, Maastricht, Moscou, Munich, New York, Paris, Tokyo...).
- · Consultation des monnaies, billets, jetons et médailles disponibles sans limite de temps dans les archives de CGB Numismatique Paris et sur les sites de référencement de vente comme AcSearch.

CGB ÉTAIT PRÉSENT À







DÉPOSER / VENDRE AVEC CGB NUMISMATIQUE PARIS

CALENDRIER DES VENTES 2019

VENTES INTERNET AUCTION ET LIVE AUCTION MONNAIES (Antiques, Féodales, Royales, Modernes françaises, Monde, Jetons, Médailles)			
Live Auction mars 2019 (avec support de catalogue papier) Date limite des dépôts : samedi 05 janvier 2019	date de clôture : mardi 05 mars 2019 à partir de 14:00 (Paris)		
Internet Auction avril 2019 Date limite des dépôts : samedi 02 mars 2019	date de clôture : mardi 09 avril 2019 à partir de 14:00 (Paris)		
Live Auction juin 2019 (avec support de catalogue papier) Date limite des dépôts : samedi 06 avril 2019	date de clôture : mardi 04 juin 2019 à partir de 14:00 (Paris)		
Internet Auction juillet 2019 Date limite des dépôts : samedi 22 juin 2019	date de clôture : mardi 30 juillet 2019 à partir de 14:00 (Paris)		
Live Auction septembre 2019 (avec support de catalogue papier) Date limite des dépôts : samedi 13 juillet 2019	date de clôture : mardi 10 septembre 2019 à partir de 14:00 (Paris)		





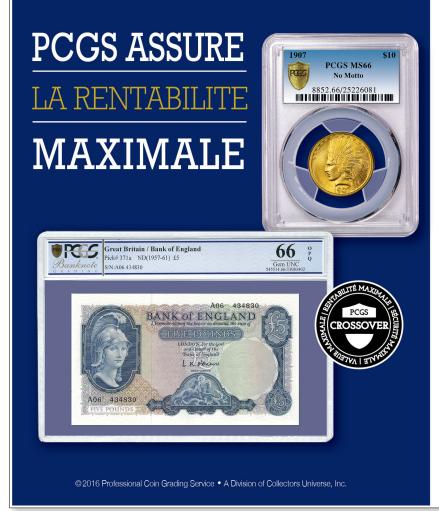
NOUVELLES DE LA SÉNA

e mois-ci, la Séna vous invite à la Maison de la vie associative et citoyenne (ancien nom de la Maison des associations) des 1^{er} & 2^e arrondissements, 5 bis rue du Louvre (métro Louvre-Rivoli) le vendredi 15 mars 2019 à 18 heures précises pour assister à notre Assemblée Générale annuelle.

Par ailleurs, vous pourrez retrouver la SENA aux salons numismatiques suivants :

- Salon de Saint Sébastien sur Loire de l'Association Numismatique Armoricaine le samedi 23 février, Salle de l'Escall, rue des Bergaluts.
- Salon de Pollestres de l'Association Numismatique du Roussillon le dimanche 24 février, Salle Jordi Barre, Avenue Pablo Casals.
- Numisexpo d'Aucamville de l'Association Numismatique du Grand Sud-Ouest le samedi 16 mars, salle Georges Brassens, 8 rue des Ecoles.





Rentabilisez vos collections avec PCGS

SECURITE MAXIMALE

VALEUR MAXIMALE

RENTABILITE MAXIMALE

Toutes les monnaies et billets certifies PCGS sont soutenus par la Garantie de Grade et d'Authenticité de PCGS, la meilleure sur le marché.

Cette assurance inspire confiance tant aux acheteurs qu'aux vendeurs. Il en resulte une rentabilité maximale aux propriétaires de monnaies de collection certifies PCGS.

Vos monnaies et billets vous remercieront et le marché vous recompensera.

Pour plus d'information sur nos services, merci de contacter PCGS Service +33(0) 1 40 20 09 94, or email info@PCGSeurope.com.

www.PCGSeurope.com







LES BOURSES

CALENDRIER DES BOURSES

MARS

2 Paris (75) (N) <u>AG de la SFN</u> 2/3 Munich (D) (N) Numismata

4/8 Munich PMG grading sur place à Munich

9 Berlin (D) (N+Ph)

10 Courcelles-lès-Lens (62) (tc)

10 Anvers (B) (N)

10 Regensbourg (D) (N)

10 Schönbühl (CH) (N)

15 Paris (75) (N) AG de la SENA

16 Aucamville-Toulouse (31) (N) *Réunion de la FFAN*

17 Konz/Trier (D) (N)

24 Piennes (54) (N)

24 Bergerac (24) (tc)

24 Pirmasens (D) (N)

24 Wiesbaden (D) (N)

24 Winterthur (CH) (N)

29/31 Hong Kong (HK) (N) HKCS

30 Sandhausen (D) (N+Ph)

31 Pirmasens (D) (N+Ph)

AVRIL

5 Paris (75) Réunion de la SENA

5/6 Bologne (I) (N)

6 Angers (49) (tc)

6 Paris (75) *Réunion de la SFN*

6 PARIS (75) (N) SNENNP

7 Annecy (74) (N)

7 Karlsruhe (D) (N)

7 Lana (I) (N)

13/14 Maastricht (NL) (B) 14 Saint-Cyr-sur-Loire (37) (N) 27/29 Tokyo (JP) TICC



LES SALONS

NUMISMATA MUNICH - 2 ET 3 MARS 2019

La 52° édition du salon Numismata de Munich (Allemagne) se déroulera les samedi 2 mars et dimanche 3 mars 2019. Ce salon, l'un des plus importants de l'année, après les NYINC (New York International Convention) et World Money Fair de Berlin, constitue un rendez-vous phare de la planète numismatique. Marie Brillant, Joël Cornu et Nicolas Parisot se tiendront à votre disposition sur le stand de CGB Numismatique Paris, celui-ci sera le V3.

Accès liste des participants
https://www.numismata.de/en/munich/
visitors%c2%b4service/exhibitors%c2%b4list/
Accès plan du salon
https://www.numismata.de/en/munich/
visitors%c2%b4service/hall-map/

8^E ÉDITION DE NUMIS-EXPO TOULOUSE AUCAMVILLE – SAMEDI 16 MARS 2019



le samedi 16 mars 2019, l'Association Numismatique du Grand Sud Ouest organise la 8º édition de Numis-Expo Toulouse – Aucamville. Ce Salon est devenu au fil des années le rendezvous annuel incontournable en Occitanie avec 525 entrées en 2018. L'édition 2019 rassemblera 35 exposants professionnels venant de toute l'Europe qui vous propo-

serons des monnaies gauloises, romaines, grecques, féo-

dales, médiévales, royales, modernes et euros). Vous pourrez aussi y trouver des billets et assignats, des jetons et médailles, etc. Joël Cornu et Matthieu Dessertine vous y retrouveront sur le stand de *CGB Numismatique Paris*. Ils se tiendront à votre disposition pour échanger et prendre en dépôt monnaies, médailles, billets pour mise en vente sur www.Cgb.fr.

Lors de cette journée, sur le stand de l'association du Grand Sud Ouest, des monnaies seront distribuées gratuitement aux enfants afin de leur faire découvrir ce qu'il y avait avant l'Euro. Jean-Luc Maréchal, qui n'est autre que le « papa de la 10 francs Génie », sera également présent pour faire découvrir aux visiteurs son métier d'ancien graveur au sein de la monnaie de Paris. Vous pourrez aussi y admirer une superbe exposition sur « Les faux et les fautés de la Banque de France ». Si vous n'avez jamais osé entrer dans une exposition numismatique, c'est le moment de franchir le pas!

HKCS - 6^E HONG KONG COIN SHOW 29/31 MARS 2019

A lice Juillard et Fabienne Ramos seront présentes à la 6° edition du HKCS (Hong Kong Coin Show) qui se tiendra du 29 au 31 mars 2019 au Ballroom du Mira Hong Kong Hotel. Depuis son exposition inaugurale en août 2016, le HKCS est devenu un rendez-vous incontournable de la Numismatique. S'y retrouveront plus de cent exposants en provenance de 45 pays.

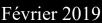




Résultats

INTERNET AUCTION







4280222 5 Gulden Autriche 1825 P.A061 1 097 €



4280140 50 Francs Quentin De La Tour Petit numéro 1987 F.67.13A4 313 €



4280371 100 Francs Tunisie 1938 P.10c 397 €



4280315 PMG 64
50 FRANCS MADAGASCAR 1941 P.38
1 009 €



4280182 1000 Francs Suez 1956 VF.43.01 2 476 €



4280124 500 Nouveaux Francs Molière 1966 F.60.09 896 €



4280266 Spécimen 1000 Francs États de l'Afrique de l'Ouest 1963 P.004s VAR 2 072 €



4280077 500 Francs Bleu et Rose 1930 F.30.33 694 €

Highlights

AUCTION Mars 2019



Clôture le 5 mars 2019



Noble d'or de Philippe le Bon pour Gand 2 300 € / 4 000 €



20 francs or Napoléon tête laurée, Empire français, 1809 U, PCGS XF45 3 200 € / 5 000 €



Piéfort or de 50 francs Hercule - 3 200 € / 5 000 €



ROYAL D'OR DE BRETAGNE AU NOM DE CHARLES DE BLOIS 5 000 € / 7 500 €



Demi-louis d'or à la mèche longue 1647 A $2\ 000 \ \epsilon \ / \ 4\ 000 \ \epsilon$



SOLIDUS DE CONSTANTIN V ET LÉON IV 1 800 € / 3 200 €



Octodrachme d'or de Ptolémée III 4 800 € / 7 500 €





10 Dukatu 1936 7 000 € / 14 000 €





Statère d'or de Philippe de Macédoine 3 200 € / 5 500 €

Highlights

AUCTION Mars 2019



Clôture le 5 mars 2019



Louis d'or à la tête virile laurée, 2^e portrait (poinçon de Joseph Roëttiers) 1687 D 1 800 € / 3 800 €





ÉCU D'ARGENT, 2^e TYPE, 1^{er} poinçon de Warin 1642 A 8 000 € / 15 000 €





STATÈRE D'OR, CLASSE V DES PARISII 7 000 € / 15 000 €





DENIER DE LOUIS LE PIEUX DE VENISE 7 500 € / 14 000 €







Proof 5 Pounds Edouard VII 1937 3 500 € / 7 000 €





Quart de statère des Suessions 3 500 € / 6 000 €





Médaille à l'effigie de Louis XVIII pour Amand Samson 5 000 € / 10 000 €





Aureus de Domitien 2 300 € / 3 500 €



Obole

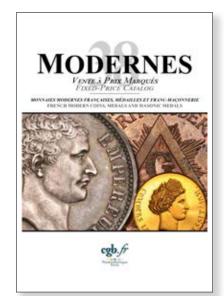
POUR CHÂTEAU-MEILLANT

1 500 € / 3 000 €

MODERNES 38

MONNAIES MODERNES FRANÇAISES, MÉDAILLES ET FRANC-MAÇONNERIE

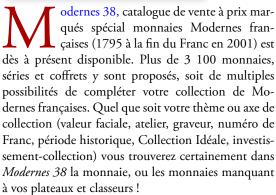












Une sélection pointue de médailles historiques a été ajoutée en fin de catalogue ainsi que les médailles et jetons de la collection JCT dédiée à la Franc-maçonnerie. Cet ensemble unique est le résultat de longues années de recherches et de spécialisation.

LES MONNAIES SONT VISIBLES:

- sur la boutique Monnaies Modernes françaises ;
- sur la boutique Jetons ;
- sur la boutique Médailles ;
- en feuilletant la version numérique du catalogue Modernes 38.

LES COMMANDES PEUVENT ÊTRE PASSÉES:

- directement sur le site internet www.Cgb.fr (en renseignant la référence à six chiffres dans le moteur de recherche);
- par email : contact@cgb.fr;
- par téléphone : 01 40 26 42 97 ;
- en notre comptoir numismatique parisien du 36 rue Vivienne.

L'équipe de Cgb.fr

Illustrations réduites à hauteur de 50%







NGC Europe Grading Week

18–26 February 2019 in Munich, Germany

All vintage and modern coins accepted

Submissions must be received by 17:00 on Friday, 15 February, to be eligible for on-site grading.

To submit coins for NGC GmbH on-site grading in Munich:

- Mail your submission to the Munich office in advance so that it will be received before 15 February.
- Make an appointment to drop off your submission, weekdays at the NGC GmbH office at Maximiliansplatz, Munich.
- · NGC GmbH expects most, if not all, submissions will be ready for pick up by Wednesday, 27 February. If you are picking up your submissions, please contact NGC GmbH to schedule an appointment.

Notes:

- Ancient coins, VarietyPlus submissions, Mint Errors and coins requiring NCS conservation cannot be accepted for on-site grading, but they can be shipped to NGC's US headquarters for grading.
- · You must be an Associate or higher NGC GmbH Collector Member or an NGC GmbH Authorized Dealer to submit.

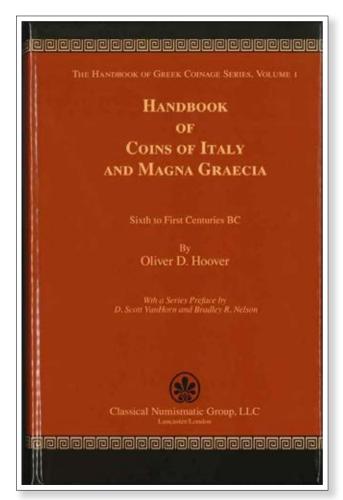
For more information, contact NGC International GmbH:

(+49) 89 255 47 545 | Service@NGCcoin.de





LE COIN DU LIBRAIRE THE HANDBOOK OF GREEK COINAGE SERIES, VOLUME 1



OOVER Oliver. D., Handbook of Greek Coinage Series, Volume 1 - Handbook of Coins of Italy and Magna Graecia Sixth to First Centuries BC, Lancaster/London, 2018, relié cartonné, (14 x 22,3 cm), LXXIII + 527 p. ill. n&b (photographies) dans le texte, 1792 n°, HGCS. 1. Code: Lh81. Prix: 65€ (+ port 6€).

Découvrez le dixième volume de cette nouvelle série, *The Handbook of Greek Coinage Series* destinée à enfin remplacer



le *Pozzi* et le *Greek Coins and their values* de David Sear. Cet ouvrage concerne les monnayages de l'Italie et de la Grande Grèce. Les dix premiers volumes ont commencé à être publiés depuis 2010. Nous vous rappelons que la série complète comportera au total au moins quatorze tomes avec une seconde partie du volume 3, pour la Thrace pour une série en 13 volumes au total. Nous vous rappelons que pour le moment sont déjà disponibles dans l'ordre de parution les volumes : 10, 9, 6, 5, 7, 12, 2, 4, 3/1 et 3/2, complété aujourd'hui par le n° l. Il ne manque plus que les volumes 8, 11 et 13 pour que la série soit complète !

L'ouvrage débute par la table des matières (p. III-VI), toujours très utile, voire indispensable, à croiser et à compléter par l'index des ateliers (p. 507-508). Les pages d'introduction VII-XLIX sont communes aux dix premiers ouvrages et nous renvoyons donc notre lecteur à notre compte rendu que nous avons consacré au premier volume sur la Syrie, HGCS. 9 (Lh 42). La préface d'Oliver D. Hoover (p. LI-LII) sert d'introduction à ce nouvel opus consacré à l'Italie et à la Grande Grèce). L'auteur nous offre ensuite un résumé historique de l'Italie du Picenum à la pointe de la « botte » entre le VI° et le Ier siècle av. J.-C. (p.LIII- LVIII), suivi par un choix des principaux types, classés par ordre alphabétique d'Apollon à Zeus (p. LIX-LXV). Nous trouvons ensuite deux pages (LXVI-LX-VII) réservées aux étalons monétaires et et dénominations utilisés dans la région entre le VIe siècle et le Ier siècle avant J.-C. Nous avons ensuite une page consacrée aux indices de rareté (p. LXVIII) que nous retrouvons dans chaque ouvrage.











Lh46 - Vol. 2

Lh49 - Vol. 3/1

Lh50 -Vol. 3/2

Lh48 - Vol. 4

Lh44 - Vol. 5



LE COIN DU LIBRAIRE

THE HANDBOOK OF GREEK COINAGE SERIES, VOLUME 1

Dans ce volume, et c'est la première fois que cela arrive, il manque la table des abréviations et la bibliographie pour les ouvrages qui sont certes moins nombreux que d'habitude mais qui auraient mérité d'être cités, c'est regrettable.

Vient ensuite le catalogue (p. 1-506). L'ouvrage est divisé en douze grands chapitres inégalement répartis entre l'Italie centrale et la Grande Grèce. Il débute par le monnayage du Picenum et des Vestini au IIIe siècle avant J.-C. (p. 1-12, n° 1 à 15) suivi par l'Ombrie à la même période (p. 13-35, n° 16 à 57) puis de la Toscane, toujours pour la même période (p. 37-83, n° 58 à 213) suivi par le Latium du IIIe au Ier siècle avant J.-C. et les monnaies de la guerre sociale (p. 85-143, n° 214 à 335), du Samnium au IIIe siècle avant J.-C. (p. 145-156, n° 336 à 352). Nous découvrons ensuite les monnayages de Campanie entre le Ve et le IIIe siècle avant J.-C. (p. 157-210, n° 353 à 511), suivis par les monnaies de l'Est de l'Italie des III^e et II^e siècle avant J.-C. (p. 211-218, n° 512 à 524). Elles sont suivies des monnayages de l'Apulie entre le IVe et le IIe siècle avant J.-C. (p. 219-272, n° 525 à 682) puis par les monnaies de Calabre entre le VI^e et le II^e siècle avant J.-C. (p. 273-326, n° 683 à 957). Les deux dernières parties sont consacrées aux monnaies de Lucanie entre le VIe et le IIe siècle avant J.-C. (p. 327-404, n° 958 à 1351) et du Bruttium du VI^e au III^e siècle avant J.-C. (p. 405-506, n° 1352 à 1792).





Chaque titre est précédé d'une introduction historique de la cité suivie par un développement sur le monnayage lui-même. Le catalogue est toujours ordonnancé de la même manière avec d'abord le monnayage d'or ou d'électrum, suivi par

l'argent et enfin le cuivre. Les dénominations sont classées par ordre décroissant.

Trois index (p. 507-527) devenus habituels (Index des ateliers, déjà signalé en introduction (p. 507-508), des types de droits (p. 508-517) et des types de revers (p. 517-527), permettront au lecteur de chercher et de se repérer.

Ce nouveau volume, prévu au départ pour paraître au moment du Congrès International de Numismatique de Taormine en 2015 et qui devait clôturer la série, m'a laissé un peu sur ma faim. Si la réalisation technique et éditoriale est toujours au rendez-vous, les ressources bibliographiques, bien que de grande qualité, manquent un peu de diversité. En effet pour la première partie consacrée à l'Italie centrale, l'ouvrage renvoie aux fondamentaux que sont les livres d'Italo Vecchi sur les monnayages coulés et étrusque ainsi que le Crawford pour la République Romaine. Pour le reste, et en particulier l'Italie du Sud (Magnia Graecia), il n'est fait référence qu'à l'ouvrage de Rutter dans la nouvelle édition de l'Historia Numorum, certes remarquable mais qui aurait peut-être mérité quelques aménagements. Cette critique n'enlève rien à la qualité de l'ouvrage, mais en amoindrit la portée. Profitez-en pour compléter votre collection avant la parution d'un prochain volume, le douzième en 2019 ou 2020 et en souhaitant que la série parvienne prochainement à son achèvement, peut-être avant le Congrès International de Numismatique qui se tiendra à Varsovie en 2021.

Nous vous rappelons que vous ne trouverez dans ces ouvrages que les indices de rareté. Pour avoir des estimations en dollar, vous pourrez vous rendre directement sur le site dédié à la série sur www.greekcoinvalues.com.

Laurent SCHMITT

Attention, suite aux fluctuations du dollar et au coût des frais d'envoi, en constante augmentation, le prix des ouvrages est susceptible de subir une hausse et de s'aligner sur les derniers volumes parus (65€).





HANDOOK OF CONTROL OF







Lh43 - Vol. 6

Lh45 - Vol 7

Lh42 - Vol. 9

Lh41 - Vol. 10

Lh47 - Vol. 12



UNE MONNAIE INÉDITE

DE JULIA DOMNA AU TYPE *HILARITAS* : GENRE ET POUVOIR POLITIQUE CHEZ LES SÉVÈRES





a maison CGB Numismatique a vendu récemment un denier de Julia Domna au type *Hilaritas* qui semble constituer une variante inédite du type *RIC* IV 557 (C 79; *BMC*/RE 34; Sear 6587; https://www.cgb.fr/juliadomna-denier-sup,brm_417069,a.html). Il est aujourd'hui dans une collection particulière.

À l'avers, le portrait de Julia Domna à droite est accompagné de la légende *IVLIA AVGVSTA*, ce qui date nécessairement la monnaie postérieurement au début de l'année 193 ou 194 et probablement même après le début 196¹, mais cela ne nous avance guère. Sa chevelure à chignon, à quatre rouleaux latéraux, avec une amorce de queue ramenée sous le chignon en un écheveau dont la statuaire nous dévoile la complexité² et que l'on appelle en allemand *Nestfrisur*, ne permet pas non plus de dater précisément la monnaie : c'est un portrait des plus courants sur une période qui va, selon Ph. Hill³, des années 199 à 209.

Au revers, une figure féminine, campée de face, déhanchée, en torsion à gauche (de sorte que le visage est vu de profil), est accompagnée de la simple légende *HILARI-TAS* (sans épithète de type *AVG[vsta]*). On a pris l'habitude d'y voir l'allégorie d'*Hilaritas*, qui serait alors une *virtus* impériale⁴ ou, plus vaguement, une « déité mineure »⁵. Au contraire, W. Fröhner, dans une étude aujourd'hui ancienne⁶, conteste formellement qu'il puisse s'agir d'une divinité ou de la part divine d'une

juno ou d'un genius impérial : il y voit une représentation mixte de l'Annone et de *Pietas* (qui sont assurément des allégories divinisées ou en tout cas objet de culte) ; et cela lui permet de relier l'émission de telles monnaies à d'importants arrivages pour l'annone romaine. F. Ghedini parle plus prudemment de « la personnification d'une entité abstraite⁷ ». Quoi qu'il en soit, elle est accompagnée, de part et d'autre, par deux silhouettes, qui évoquent de jeunes enfants, ce qui caractérise précisément le type RIC 557, que Hill⁸ date de l'année 208. De la main gauche, elle tient une corne d'abondance⁹.

Mais, sur l'exemplaire qui nous occupe, cette représentation a une particularité étonnante : au lieu de la palme longue tenue vers le bas qu'on attendrait, l'allégorie divinisée tient de la main droite ce qui est manifestement un foudre. De ce fait, l'enfant (?) de gauche, au lieu de se tenir à la palme absente, se tient à un motif serpentiforme qui s'élève depuis le sol et qui semble bien constituer un pan de sa toge, mal relié par le graveur à l'ensemble du vêtement¹⁰ (le même geste apparaît plus clairement pour l'enfant de droite). La présence de ce *foudre jovien* entre les mains d'une figure féminine est suffisamment étonnante pour justifier une étude approfondie de la question.

Pour cette étude, nous mettrons donc en regard trois données principales. On commencera par examiner les emplois et les significations du terme *hilaritas* dans les milieux cultivés et païens de l'époque impériale, pour en établir les différents



¹ Harold Mattingly, dans sa préface au *BMC/RE*, p. xciii, note sans autre justification que la légende *Julia Augusta* remplace « certainement » la légende Julia Domna Augusta quand Caracalla devient César, c'est-à-dire en 196. HILL (1964), p. 171, rapporte le changement à l'élimination d'Albinus en 195, « *although it cannot be proved* » (on ne saurait, en effet, émettre moins de réserves sans faire preuve d'imprudence).

² Pour plus de détails, voir SALETTI, p. 22-29 et figures XI-XII.

³ HILL (1977), p. 8.

⁴ Voir LUSNIA, p. 121; LEVICK, p. 66.

⁵ MATTINGLY (1927), p. 3.

⁶ FRŒHNER, p. 359sq et 362.

⁷ GHEDINI, p. 189.

⁸ HILL (1977), p. 26.

⁹ ROWAN, p. 250, estime la fréquence du type *hilaritas* (dans toutes ses variantes) à environ 8 % des émissions au nom de Julia Domna (estimation fondée sur l'étude des trésors).

¹⁰ Ce constat de la maladresse du graveur est cohérent avec la remarque de HILL (1979), p. 40, que les portraits de Julia Domna, à cette époque, sont le plus souvent d'une assez pauvre qualité.



Représentation de la même figure allégorique que pour Hilaritas

champs d'application possibles ; puis l'on mettra en regard de cet examen la tradition et l'évolution des revers invoquant *Hilaritas*, et enfin des monnaies représentant le foudre. Cette triple enquête nous permettra d'émettre une hypothèse sur les circonstances possibles (sinon probables) dans lesquelles une pareille audace iconographique a pu être tentée.

Hilaritas n'est pas notre hilarité moderne¹¹. La traduction la plus commune de hilaritas par la gaîté ou l'allégresse n'est pas fausse ; mais elle est sommaire. Notons, pour commencer, que hilaritas est, certes, un mot latin, mais que c'est surtout une importation directe d'un mot grec ($i\lambda\alpha\rho\delta\varsigma$): au deuxième siècle philhellène et aux Julii d'origine syrienne, le vocable devait sembler parfaitement naturel.

Chez Pline l'Ancien¹², c'est un terme technique : c'est la *parfaite adéquation* d'un écusson à recevoir le greffon qu'on lui destine. Retenons ce premier sens comme un arrière-plan sémantique constant : toutes les monnaies au type *Hilaritas* disent aussi l'adéquation de l'empereur ou de l'impératrice à sa tâche.

Si l'on serre de près la lettre III.23 de Sénèque à Lucilius (§ 3-4), dans la quasi-synonymie entre hilaritas et gaudium, la première est plutôt une sorte de processus dynamique et volatil qui déclenche le rire (hilaritates non implent pectus, leves sunt) quand le second est un état durable, une sorte de bonheur de vivre (nisi forte judicas eum gaudere qui ridet [...] verum gaudium res severa est). Dans la lettre II.18 § 2, c'est ce qui égaie les soupers et, par conséquent, la gaîté qu'on y éprouve (hilarius cenandum¹³), la bonne humeur privée qui fait naître les rires ou les sourires. Ce n'est donc pas la joie de celui qui s'oublie : sentiment bien moins intense, selon Cicéron, que latitia (qui donne le français liesse), c'est un degré supérieur à la simple sérénité heureuse¹⁴, qu'un homme bien élevé ne saurait confondre avec la vulgarité licencieuse¹⁵. Lorsque Macrobe explique que l'on ressent de l'hilaritas à recevoir certains reproches qui, devant des témoins qui les en-

UNE MONNAIE INÉDITE

DE JULIA DOMNA AU TYPE HILARITAS : GENRE ET POUVOIR POLITIQUE CHEZ LES SÉVÈRES

tendent et qu'on aime, deviennent des compliments¹⁶ (se voir taxer devant son épouse d'être sottement fidèle et pas assez dans l'air du temps, propose-t-il), la meilleure traduction en est l'expression classique et aujourd'hui vieillie d'être bien aise

Plus prosaïquement, chez Pline l'Ancien¹⁷, c'est un degré inférieur de la *securitas*, et, *a fortiori*, de l'abondance (*delicia*), trois sentiments que Pline, dans son explication, indexe directement sur la hauteur de la crue du Nil quand on les applique à l'Égypte. Nous pourrions donc retrouver ici le champ sémantique de l'annone.

Enfin, chez un auteur du III^e siècle comme Minucius Felix, c'est l'humeur enjouée, la bonne grâce que l'on met aux affaires les plus sérieuses (in seriis hilaritatem¹⁸).

Car Hilaritas est, d'une certaine manière, un mot d'ordre politique, une façon de se mettre en conformité avec les valeurs du régime. Toujours chez Apulée, c'est le visage plus souriant que prend la Fortune¹⁹ (Fortuna nutus hilarior, VII.20.1) ou la tournure des événements, dont on invoque l'abstraction divinisée pour qu'elle soit « source de joies et de prospérités » (invocato hilaro atque prospero Eventu, ibid., IV.2.3). C'est aussi « l'espérance qui fait croître la joie » (spes hilarior, VII.16.2). Et, de ce point de vue, Hilaritas n'est pas sans similitude avec les revers Fortunae felici créés justement pour Julia Domna ou avec la Fortuna redux célébrée par tant de revers que les Sévères ne sont ni les premiers ni les derniers à avoir fait frapper. Cette parenté est même évidente dans les quatre émissions RIC 382-383 et 452-453 (frappées à Émèse dans les années 194-198), sur lesquelles, au revers d'un portrait de Septime Sévère, est représentée la même figure allégorique exactement que pour Hilaritas, avec palme et corne d'abondance, mais une légende Fortu[næ] Reduc[i]²⁰. C'est une émotion de l'âme21 et, à ce titre (ne déplaise à W. Fröhner), une virtus du numen impérial. C'est la joie

douce que procure la clémence qu'on exerce²² ou qui cimente

¹¹ Ou alors exceptionnellement : PÉTRONE, Satyricon, 113.

¹² N. H. XVII.26 § 118.

¹³ cf. PÉTRONE, *Sat.*, 23, 39, 49, 52, 60, 65, 74, 85; VALÈRE MAXIME, II.2.9 et VI.9 ext. § 1; SÉNÈQUE, *Ad Luc.* II.18.2, XVII.101.3 et *Thyeste*, 899; MARTIAL, *Ép.*, VI.53; PLINE le J., *Lettres*, I.15.4 et VI.16.12; TACITE, *Ann.*, XI.3; SUÉTONE, *Aug.*, 98.5, *Calig.* 18.4 et 27.6; MINUCIUS FELIX, *Octavius*, 31; pour les usages du même mot en grec: D.S., III.17; ATHÉNÉE, *Deipn.*, V.192d et X.432f; HÉLIODORE, *Théagène & Chariclée*, III.10.

¹⁴ CICÉRON, Tusculanes, IV.16 § 36; APULÉE, Métamorphoses, VIII.7.7: vultu non quidem hilaro, verum paulo sereniore; cf. AULU-GELLE, Nuits attiques, XVIII.2,1: Saturnalia Athenis agitabamus hilare prorsum ac modeste; et XX.8.1: vindemiam agitare hilare atque amæniter; PETRONE, Sat. 59; JUVÉNAL, Satires XI.178 dans un emploi très ironique; XIII.52.

¹⁵ QUINTILIEN, Institution oratoire, VI.28.

¹⁶ MACROBE, Saturnales, VII.3. Dans le même ordre d'idée, le sage reçoit l'injustice des puissants oppresseurs hilari vultu (De ira, II.33,1). Chez
Apulée encore, le dérivé hilaritudo désigne le «reflet d'allégresse» qui teinte le
spectacle des objets quand, seize siècles et demi avant les romantiques, le
narrateur croit voir dans le paysage un reflet qui exprime et partage son état
de bonheur (pecua etiam cujusque modi et totas domos et ipsum diem serena
facie gaudere sentirem, XI.7.3).

¹⁷ N. H. V.10 § 58.

¹⁸ MINUCIUS FELIX, Octavius, 4.

¹⁹ Cf. VALÈRE MAXIME, II.6.8; AULU-GELLE, *Nuits attiques*, XV.9.1 et 3. Le terme s'applique aussi aux Parques (JUVÉNAL, Sat., XII.65).

²⁰ Une variante inédite de RIC 452 vendue par CGB: https://www.cgb. fr/septime-severe-denier-ttb,brm_273972,a.html. Mais on pourrait aussi signaler RIC 383, modèle très proche frappé au même endroit dans les mêmes années.

²¹ SÉNÈQUE, Ad Luc., VI.59.1: animi hilarem affectionem.

²² MARTIAL, Ép., XII.6.3 à propos de Nerva.

UNE MONNAIE INÉDITE

DE JULIA DOMNA AU TYPE HILARITAS : GENRE ET POUVOIR POLITIQUE CHEZ LES SÉVÈRES

la concorde²³, deux vertus impériales s'il en est depuis Auguste; celle qu'on éprouve à venir à la rencontre d'un bon Prince, qui le rend à son tour à ses sujets par son enjouement, une joie propre à sa personne²⁴, ou celle qu'on éprouve en échappant à une catastrophe ou un châtiment²⁵.

C'est aussi, chez Sénèque, ce que nous appellerions aujourd'hui la fonction d'entretien du lien social, qui revenait autrefois aux législateurs et, à l'époque qui nous occupe, au pouvoir impérial²⁶ : « les législateurs ont institué des jours de fête pour que les hommes soient rassemblés par l'action publique pour prendre part à l'allégresse, en les intercalant pour ainsi dire comme un correctif nécessaire aux peines du labeur » (legum conditores festos instituerunt dies ut ad hilaritatem homines publice cogerentur, tamquam necessarium laboribus interponentes temperamentum).

À ces divers titres, Sénèque le signale également, incarner et répandre l'hilaritas est un devoir fonctionnel du pouvoir : « Les grands chefs affaiblis par le cours des événements s'appliquent à sembler gais²⁷ » pour soutenir le moral des troupes (Duces magni rebus adfectis ut hilaritatem de industria simulent...).

C'est surtout le bonheur, tant privé que public, du Prince et de sa famille, que Pline²⁸, sous Trajan, ne manquait pas de souhaiter à l'empereur (*Fortem te et hilarem, imperator optime, et privatim et publice opto*).

Pour H. Mattingly, sur les monnaies, « *Hilaritas* réfère souvent, si ce n'est invariablement, aux réjouissances religieuses²⁹ ». De fait, chez les auteurs chrétiens, c'est un état de l'être qui s'apparente à un degré inférieur de la béatitude et déjà, chez Ovide³⁰, c'est la joie simple qu'on éprouve à manifester sa piété (*Di quoque, ut a cunctis hilari pietate colantur...*).

Mattingly cherche à voir en *Hilaritas* des allusions aux cultes de la *Dea Syria* (Atargatis) et de Cybèle³¹. Il fait remarquer que la grande fête des *Hilaria* s'insère, le 25 mars, dans les célébrations de la Grande Mère phrygienne (Cybèle) qui

- 23 PÉTRONE, Sat., 109.
- 24 PLINE le J., Panégyrique, 4 et 48.
- 25 PÉTRONE, ibid., 102; SÉNÈQUE, Ad Luc. VI.54.2.
- 26 SÉNÈQUE, *De tranquillitate*, 7. Il semble bien, à lire SUÉTONE, *Claude*, 21.9, que Claude ait sciemment, volontairement provoqué l'*hilaritas* du public : il faisait son métier d'empereur dans un régime éminemment populiste. Les emplois de ce terme, chez Suétone, sont fréquemment associés à des conduites trompeuses ou calculées.
- 27 Consolation à Polybe, 5.4.
- 28 Epist., X.1.2.
- 29 BMC/RE, p. xliii. Il émet ainsi, p. cxxxv, l'hypothèse que la palme longue abaissée qui caractérise d'ordinaire le type pourrait servir à balayer un chemin processionnel.
- 30 Pontiques, II.1.9.
- 31 BMC/RE, op. cit., p. cxiii et cxxxiii; mais surtout « Hilaritas », Op. cit.

suivent de près l'équinoxe de printemps : au quatrième jour, les fidèles se réjouissent avec elle de la résurrection de son amant cosmique, Attis³². Il y avait aussi des *Hilaria* mineurs, le 3 novembre, liés au culte d'Isis. L'utilisation de la valeur d'*hilaritas* serait donc en parfaite cohérence avec l'origine sacerdotale de Julia Domna.

Chez Apulée, de fait, c'est en contexte cultuel, les « cérémonies joyeuses » (et peut-être un brin désordonnées) du culte isiaque³³ ou du culte impérial³⁴. Mais, sur une telle monnaie, la piste religieuse est à emprunter avec précaution : *Dea Syria* est assimilée parfois à Junon³⁵, mais plus souvent à Vénus Aphrodite³⁶ (qui n'est jamais associée au foudre).

Pour faire simple et rapide, les revers légendés Hilaritas remontent à l'empereur Hadrien, pour commémorer son pontificat, sa puissance tribunitienne (sans ordinal) et son consulat tertium, qui remontait à l'année 119 (denier de l'année 124, RIC 126). Hilaritas populi Romani fait explicitement référence au contentement qu'est censé en éprouver le peuple romain. C'est encore sous Hadrien qu'apparaît le type aux deux petits personnages enfantins ou nanifiés, avec la palme, la corne d'abondance et la même légende hilaritas P. R. (sesterce et dupondius de l'année 128, RIC 970 et 974). La légende Hilaritas sans autre précision apparaît avec Marc Aurèle. C'est seulement à partir de Faustine la Jeune qu'elle apparaît en association avec l'impératrice (sesterce et dupondius de l'année 161, RIC 1642-1643; denier des années 161-164, RIC 686). Le revers sert ensuite à Lucille, épouse de Lucius Verus ; à Commode autant qu'à son épouse Crispine ; à Didia Clara, brièvement impératrice en 193 (Hilaritas temporum, denier et sesterce, RIC 10 et 20). Autant dire que l'utilisation du type par Julia Domna s'inscrit parfaitement dans la tradition antonine à laquelle Septime Sévère essayait par tous les moyens de se rattacher. Par ailleurs, le type est en cours de légère féminisation, mais n'a jamais été et ne sera jamais réservé aux émissions des impératrices (on le trouve encore associé aux empereurs gaulois).

Le type *Hilaritas* est repris pour Julia Domna à une date qui est fixée, on l'a dit, à 208.

On considère souvent que les deux enfants sont Géta et Caracalla³⁷ (sans que rien ne permette d'attribuer une identité distincte à l'un plus qu'à l'autre). Il se peut, en effet, que le type préexistant ait été détourné pour la propagande de la famille impériale. En réalité, Caracalla comme Géta ont revêtu la



³² Voir aussi MACROBE, Saturnales, I.21 § 10.

³³ Hilares cærimonias, XI.6.4; cf. plus généralement ibidem, II.31.2 et JUVÉNAL, Sat., XV.41, ou VALÈRE MAXIME, II.1.8; en grec: D. S., IV.83. La connotation du désordre peut être induite de ce que, en contexte érotique, le terme désigne le « joyeux désordre de la chevelure » (crinibus dissolutis ad hilarem lasciviam; cf. VII.11.3) qui fait monter le désir. Pour un emploi moins précis, cf. Métamorphoses, II.17.1.

^{34~} SÉNÈQUE, $Apoc.,\,12$; il est vrai qu'il s'agit là d'un ouvrage burlesque, d'une charge posthume contre Claude.

³⁵ LUCIEN, *Dea Syr.*, 1.Ibid. § 6, 14 et 33, à comparer avec OVIDE, Métamorphoses, V, 331 et Fastes, II, 459-474.

³⁶ Ibid. § 6, 14 et 33, à comparer avec OVIDE, *Métamorphoses*, V, 331 et *Fastes*, II, 459-474.

³⁷ Récemment, ROWAN, *op. cit.* y a vu la figure, en perspective hiérarchique, des simples mortels représentant le peuple romain aux pieds de la déité *Hilaritas*. En tout état de cause, le motif des deux petits personnages existe déjà sur des monnaies du temps d'Hadrien (RIC 970 et 974) : il n'y a donc aucune raison que, sans aucune adjonction de motif complémentaire, reconnaissable et spécifique, il désigne particulièrement et brusquement les deux héritiers de Septime Sévère.

toge virile, l'aîné en 201 et le cadet l'année suivante, selon Hérodien et l'*Histoire auguste*³⁸; et, en 208, Caracalla était coempereur et Geta César, l'un consul *tertium* et le second consul *iterum*: il semble hautement improbable qu'ils soient encore représentés sous forme de deux petits enfants et ce serait une régression iconographique par rapport aux monnaies émises à partir de 202 avec au revers les trois portraits (de taille comparable, se regardant mutuellement). Si la maternité est ainsi évoquée, le motif renvoie beaucoup plus à la *felicitas* et l'*uberitas*, vertus impériales, qu'à un édifiant tableau de famille. Il peut encore (c'est l'hypothèse de H. Mattingly) s'agir non d'enfants, mais de figures « nanifiées » par une représentation en perspective hiérarchique.

Il est beaucoup plus pertinent, sans doute, de remarquer l'extrême similarité avec la composition de trois émissions de Septime Sévère qui montrent au revers un Jupiter tenant le foudre de la même manière, par le même geste, pareillement entouré de deux figures « enfantines » se tenant à sa toge et à son sceptre³⁹ (RIC 226, 233, 240 et 243 pour les 17^e, 18^e et 19^e puissances tribunitiennes, de 209 à 211). L'émission de Julia Domna constitue certainement un *pendant* à celles de son impérial époux. On pourrait donc sans peine en repousser la date à 209.

Il convient donc, pour compléter cette enquête, de se pencher enfin sur la présence du foudre dans les monnayages grecs et romains. C'est un motif essentiellement masculin : dans le monnayage grec, il est très généralement associé à Zeus (ou son aigle), un peu plus rarement à Apollon/Hélios, à Héraclès, voire à Silène ou à des emblèmes civiques. Il y a néanmoins des exceptions : il peut être associé à Athéna Nike⁴⁰ et dès le V^e siècle à Héra⁴¹. Le *brandissement* du foudre semble d'ailleurs apparaître en association avec Athéna Promachos au début du III^e siècle⁴², avant même d'apparaître avec Zeus. Tous ces types iconographiques traversent l'époque hellénistique et la République romaine sans innovation particulière, si ce n'est l'association du foudre et de la corne d'abondance⁴³. Encore sous le principat, il revient presque toujours à Jupiter de brandir le plus généralement le foudre et, très ponctuelle-

UNE MONNAIE INÉDITE

DE JULIA DOMNA AU TYPE HILARITAS : GENRE ET POUVOIR POLITIQUE CHEZ LES SÉVÈRES

ment, à Minerve (sous Domitien)⁴⁴, puis, dans une circonstance particulière du règne de Septime Sévère, à la *Dea Calestis* de Carthage⁴⁵.

Il semble associé directement à un souverain (à son portrait ou à son nom au revers) à partir d'Alexandre le Grand. De la même façon, l'association du foudre avec une souveraine est rarissime, mais pas impossible : en témoigne le cas de Cléopâtre Théa⁴⁶.

Associé sous la république à la représentation de la puissance romaine, de la victoire, du char triomphal, puis des symboles de l'imperium, il est associé dès les lendemains de la prise d'Alexandrie à la personne d'Octave et, désormais, à la figure impériale garantie par Jupiter *Custos* ou Jupiter *Tonnans*. À partir de Titus, il est représenté de manière clairement allégorique ou métaphorique, sur un trône : c'est une métaphore du pouvoir impérial. Il lui arrive alors, une fois et une seule (avant cette monnaie), d'être associé à un membre féminin de la maison impériale : c'était sous Trajan, mais, même en ce cas, il reste tenu par l'aigle jovienne et impériale⁴⁷.

Même si l'association du foudre et du féminin n'est pas impensable, il est donc, *a priori*, et surtout à Rome, un attribut purement *masculin* et ne devrait pas se trouver sur une monnaie de Julia Domna.

On ne peut pas retenir sérieusement l'hypothèse d'une erreur de compréhension ou d'une inadvertance du graveur. Pareille variation ne peut venir que d'une intention précise et elle n'a pas pu être adoptée en dehors d'une consigne impériale.

Il est tentant d'y voir une allusion aux pouvoirs dont on dit à l'envi qu'ils ont été exercés par Julia Domna. Certains historiens font mine d'en savoir beaucoup sur ce chapitre⁴⁸. C'est plausible; malheureusement, on ne peut s'appuyer sur *aucune* source positive et de telles supputations risquent fort de tenir plus du roman que de la méthode historique.

Il y a donc fort à parier que, plutôt que d'une délégation formelle ou informelle de l'autorité impériale qui aurait été confiée à Julia Domna par Septime Sévère, comme une préfiguration des régences modernes, il s'agit plutôt d'illustrer une association à l'empereur, à une monnaie illustrant la partie féminine du couple impérial comme conjointement déposi-

⁴⁸ Voir par exemple AGUADO GARCÍA, p. 46-47.



³⁸ Pour Caracalla : HÉRODIEN III.10.1 (très allusif) et *H. A., Sévère*, 16.8 (explicite). Pour Géta : *H. A., Sévère*, 14.8. Peu importe l'exactitude anecdotique de l'*Histoire auguste* : le fait est que, à la date de 208, ils sont des adultes.

³⁹ Voir MATTINGLY (1927), p.8. L'assimilation des deux petits personnages aux deux enfants impériaux est tout aussi improbable, s'agissant des trois dernières années, alors que Caracalla, coempereur, est associé par son père au commandement militaire en Bretagne insulaire.

⁴⁰ Par exemple dans un rare monnayage de Milet à la fin du règne d'Alexandre le Grand (voir PRICE, p. 275, no 2084 et THOMPSON, I, *Miletus* 19c), dans un rarissime monnayage en or d'Arados au nom de Philippe III (MÜLLER, 577) ou dans un monnayage peut-être légèrement antérieur de Locres Épizéphyrienne (MONTENEGRO, 3444).

⁴¹ Par exemple, un rare monnayage d'Élis aux alentours de 404 (NICO-LET, 2135). Puis on trouve un monnayage de Mytilène sous les premiers Attalides (PLANT, 2367).

⁴² Sur un rare monnayage de Séleucie du Tigre au nom de Séleucos I^{er} (HOUGHTON & LORBER, 130). Quelques années plus tard, le même type se trouve sur un tout aussi rare monnayage syracusain de 279-276, au moment où Pyrrhos d'Épire contrôle la cité (MONTENEGRO, 5247-5252); puis à Amphipolis, sous le règne d'Antigone Gonatas (KRAAY, 3258-3262). Ménandre I^{er} de Bactriane a, au milieu du II^e siècle, beaucoup utilisé ce motif iconographique pour son monnayage.

⁴³ Dans le monnayage de la gens Fabia (CRAWFORD, I, 265/1, 371/1). La couronne d'épis qui entoure les deux motifs superposés paraît évoquer l'annone : le premier type, daté de 127, est émis en pleine crise gracquienne ; le second au moment de la seconde prise de pouvoir par Sylla.

⁴⁴ Sous Domitien: RIC 101, 109, 139, 154, 168, 188, 191-192, 521, 580, 669, 687, 721, 726, 741, 789 (autant de deniers), 238 (Dupondius) et 169 (as); plus un denier hors RIC (COHEN, 66).

⁴⁵ RIC 266 (denier frappé à Rome pour célébrer une remise d'impôt octroyée à Carthage en 204) ; type frappé également pour le jeune Caracalla (RIC 130).

⁴⁶ Un rare monnayage de Ptolémaïs de Phénicie au nom de Cléopâtre Théa et de son fils Antiochos VIII, où le foudre accompagne la coiffe d'Isis, ce qui tend à signifier la prééminence de la mère (reine séleucide, mais fille du Lagide Ptolémée VI) sur le fils (HOUGHTON & LORBER, 2274/3).

⁴⁷ Rarissime denier émis en 112 pour la mort et la *consecratio* de Marciane, sœur de Trajan (RIC 745).

UNE MONNAIE INÉDITE

DE JULIA DOMNA AU TYPE HILARITAS : GENRE ET POUVOIR POLITIQUE CHEZ LES SÉVÈRES

taire avec son époux d'un certain nombre de prérogatives ou de caractéristiques impériales.

Assurément, il est sans précédent qu'une impératrice soit aussi régulièrement incorporée dans la liste des coempereurs, au fil des inscriptions, jusqu'à partager le mérite et l'aura des victoires militaires⁴⁹.

On a vu que la monnaie de Domna est émise aux alentours de 208 (*terminus a quo*; peut-être un tout petit peu après si notre monnaie marque une *variation* sur le type RIC 557, et non une simple variante) et qu'elle fait vraisemblablement pendant à des émissions de Septime Sévère précisément datées des années 209 à 211.

Nous ne voyons alors qu'une circonstance possible : en 208, toute la famille impériale se rend en Bretagne, où Sévère a décidé de porter la guerre, en grande partie (selon Dion Cassius⁵⁰) pour former Caracalla. L'impératrice réside alors à York/Eburacum avec Géta, lequel s'occupe de l'administration civile, et il est à la tête d'une partie de la chancellerie. Elle est avec lui et probablement pas inactive ; mais, encore une fois, aucune source ne nous le dit positivement. Ils y sont encore le 4 février 211, à la mort de Septime Sévère⁵¹.

Si l'on suit l'hypothèse émise par Ph. Hill dans un article sur le monnayage de Septime Sévère⁵², hypothèse qu'il émet à propos de la commémoration des Jeux séculaires, mais qui ne demande manifestement qu'à être généralisée, nombre de types connaissaient une seconde série d'émissions, non pas à l'identique, mais avec des variantes et des évolutions dans le style, la légende ou l'iconographie, à un an, puis à trois ans d'intervalle. Si la monnaie n'est pas strictement contemporaine de RIC 557 (datée, on l'a vu, de 208), ce pourrait donc être une réplique émise en 209 (à un moment où Julia Domna, installée à York/Eburacum avec Geta, assure une certaine activité de chancellerie), voire - mais cela me semble nettement moins vraisemblable compte tenu du portrait de l'impératrice, peu compatible avec une datation tardive - trois ans après, en 211, c'est-à-dire juste après la mort de Septime Sévère : Julia Domna pourrait très bien s'être vue alors destinée à partager avec son fils les attributs de la souveraineté, puisque (cela, au moins, on le sait), il lui a délégué un certain nombre de tâches de gouvernement⁵³.

Si W. Fröhner avait raison de lier ce motif à l'annone (ce dont je ne suis pas pleinement convaincu, parce que la figure du revers n'est pas coiffée du *modius*, mais qui reste plausible), il est fort possible que, par délégation des pouvoirs de son impérial époux, pleinement occupé par les affaires militaires, Julia Domna ait assumé publiquement la responsabilité de ce devoir primordial des empereurs et qu'elle en ait audacieusement diffusé l'image.

Ph. Hill a émis jadis l'hypothèse que, dès le tournant du IIIe siècle, le monnayage de Julia Domna avait été confié à une officine spécifique qui aurait même été placée sous son autorité à elle⁵⁴. Il n'est pas question de trancher la question ici. Selon le parti qu'on voudra prendre, on mettra au crédit de l'empereur ou au compte de l'impératrice l'audace que représentait une telle expérimentation iconographique. Une audace sans lendemain, en tout état de cause. Mais ce ne serait pas une audace sans autre exemple. Au contraire, on a là encore un exemple des inventions et transgressions opérées par la dynastie des Sévères (et elle seule) dans les représentations du couple impérial. La spécificité et l'inventivité de l'iconographie de Julia Domna, assez fortes et fréquentes pour que F. Ghedini parle d'une « pulsion innovatrice [dans] la personnalité de Julia Domna⁵⁵ », se révèlent, par exemple, avec l'utilisation des motifs isiaques : sur ses monnaies au revers SAECVLI FELICITAS, alors que, en général, les graveurs représentent une figure féminine (l'allégorie de Felicitas ?) debout sur une proue de navire, tenant caducée et corne d'abondance, ceux de l'impératrice représentent une Isis lactans avec derrière elle un autel et un gouvernail. Une telle figure pourrait être un mixte d'Isis et de Fortuna⁵⁶ (et, pour le coup, il s'agit très vraisemblablement d'une allusion au rôle de l'Égypte dans l'annone romaine, pourvoyant l'Italie de nourriture par la voie maritime). Ce motif est spécifique à l'épouse de Septime Sévère, très différent de l'Isis figurée sur le monnayage de Claude II (RIC 217 et 219). Pour trouver une inventivité comparable autour de la figure d'Isis, il faut se référer au monnayage de Caracalla (RIC 544, daté de 215).

Si l'on résume, le revers associe Julia Domna à une action (ou une occasion) qui, ca 209, a donné à Rome un sentiment de bien-être, moins important que celui d'une sécurité complète, moins véhément que celui de la liesse; une douce joie garante de la concorde civile (de ce qu'on appelle aujourd'hui, dans la langue de bois sociologique en usage, « le lien social ») et assurée par la bienfaisance de l'impératrice ou du couple impérial, comme il en a le devoir. Le terme d'hilaritas suggère



⁴⁹ De simples exemples parmi d'autres : CIL VII 226, en Bretagne (Coccium) entre 208 et 211 ; CCID 616 en Tripolitaine (Thunadassa) ; HAJJAR, 1977, n° 3 et 58 (Héliopolis)... Partout le même formulaire pro salute et victoria imperatorum. Assurément, les divers éditeurs font des prodiges pour tordre la traduction et expliquer que la victoire est celle des seuls empereurs, que Julia Domna n'est complément que de salute, qu'elle « accompagnait » les vainqueurs. La vérité, c'est que rien dans le texte ne permet ces contorsions : Julia Domna est au génitif, exactement au même titre que les empereurs masculins, sans aucun élément syntaxiquement ou sémantiquement distinctif. Elle a part au prestige de la victoire, c'est sa victoire autant que celle des autres. Une inscription dédicatoire n'a pas pour fonction de dire qui assurait le commandement effectif : elle dit qui est légitime à en tirer gloire.

⁵⁰ DION CASSIUS, Histoire romaine, LXXVI.11.

⁵¹ Il faut comparer HÉRODIEN, III.14 § 48 et 15 § 51 pour comprendre que la mère et le fils cadet y sont ensemble. Elle est également mentionnée par Dion Cassius, LXXVI.16 pour une anecdote qui correspond probablement aux premiers temps du règne de Caracalla.

⁵² HILL (1964), p. 174-180.

⁵³ DION CASSIUS, *Histoire romaine*, LXXVI.16.5, à propos d'un rôle diplomatique (mais pas forcément plus qu'entre « premières dames », puisque l'anecdote l'oppose à l'épouse d'un roi local) ; LXXVII (LXXVIII).18.2, à propos de la responsabilité des bureaux *ab epistulis* et des affaires courantes.

⁵⁴ HILL (1964.), p. 171. ROWAN, p. 246, conforte l'hypothèse d'une officine spécifique, mais ne se prononce pas sur l'identité de la personne qui exerçait l'autorité sur les programmes iconographiques qui en émanaient.

⁵⁵ GHEDINI, p. 192; *Pace* LEVICK, p. 66: Julia est juste « le glaçage sur le gâteau impérial » [sic] « un gracieux complément qui aide à créer la tonalité du règne, d'où *HILARITAS* et *FORTVNA FELIX* », simples allégories de cette atmosphère. *Atmosphère*, atmosphère? Malgré la thèse constante de B. Levick, on peine à croire que Julia Domna n'ait pas eu d'autre rôle et n'ait pas construit avec constance le détournement et la modification du personnage traditionnel de l'impératrice.

⁵⁶ ROWAN, p. 252.

aussi, par connotation, que les choses étaient ainsi remises en conformité, en adéquation avec l'ordre des choses et que l'impératrice, si elle a eu un rôle actif dans l'affaire, l'a fait de bonne grâce. Si l'on retient l'hypothèse jadis émise par W. Fröhner d'une allusion à l'annone, Julia s'est occupée de bonne grâce (avec ou à la place de son époux) de mettre la situation du peuple romain en adéquation avec l'ordre du monde : peuple vainqueur, il peut compter sur la nourriture de l'Empire. Il se peut, si l'on suit l'interprétation de H. Mattingly, que l'émission d'une telle monnaie s'inscrive dans le cadre du culte impérial : ce n'est ni incompatible, ni — à mon avis — établi.

Les deux enfants qui s'accrochent à sa toge signifient qu'elle est une mère pour le peuple (elle en porte officiellement le titre : *mater populi*) et ils n'ont rien à voir avec Caracalla et Gera

Le foudre jovien nous assure que, en l'occurrence, c'est bien elle qui a agi (avec son époux ou par délégation de son *aucto-ritas* : il ne faut pas demander trop de précisions à un petit motif qui tient en l'occurrence sur moins de 2 cm²).

« Elle était la figure visible de l'État », écrit P. Aguado García⁵⁷: une telle monnaie pourrait avoir visé à tester une façon de le montrer. Paradoxalement, la très faible attention aux impératrices, aux femmes en général, dans la doctrine du culte impérial et des relations entre l'empereur et le divin, donnait probablement une certaine marge de manœuvre dans les représentations: comme le souligne F. Ghedini à propos de Julia Domna précisément, « l'Augusta *in forma dea* participe d'une surhumanité qui est déniée aux empereurs⁵⁸ ». A fortiori, elle participait d'une nature impériale qui était auparavant plus ou moins déniée aux femmes.

La CGB donne cette variante pour inédite (peut-être faudrait-il en faire un type à part entière ? RIC 557bis), elle ne donne pas l'exemplaire pour unique : il serait intéressant, à l'avenir, que d'autres exemplaires puissent être identifiés pour affermir la valeur de l'exemplaire et de mon hypothèse.

Mais la cohérence iconographique, trop nette pour qu'on puisse étayer le soupçon d'une forgerie, et les probables *jume-lages* avec des émissions de Septime Sévère trop rares et méconnues pour avoir inspiré des faussaires rendent improbable l'hypothèse d'un faux, même ancien.

Serge Bardet, Univ Évry ANHIMA (UMR 8210, CNRS, EHESS, Paris 1, Paris 7), 75 002, Paris

BIBLIOGRAPHIE:

- Aguado García (Paloma), *Julia Domna. La Emperatriz Romana*, Cuenca, Aldebarán, 2010.
- Cohen (Henry), Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain, communément appelées médailles impériales, Paris, Rollin, 1859-1862.
- Crawford (Michael H.), *Roman Republican Coinage*, I, Cambridge/London, Cambridge University Press, 1974.
- Frœhner [Wilhelm], « Hilaritas et Laetitia », Revue numismatique, 1907, p. 355-362 ; édité en tiré à part, paginé de 1 à 8, Paris, C. Rollin et Feuardent, 1907.
- 57 AGUADO GARCÍA, p. 28.
- 58 GHEDINI, p. 117

UNE MONNAIE INÉDITE

DE JULIA DOMNA AU TYPE HILARITAS : GENRE ET POUVOIR POLITIQUE CHEZ LES SÉVÈRES

- Ghedini (Francesca), *Giulia Domna tra Oriente e Occidente.* Le fonti archeologiche, Roma, L'Erma di Bretschneider, 1984.
- Hill (Philip V.), « The Coin-Portraiture of Severus and his Family of the Mint of Rome », *Numismatic Chronicle*, 19, 1979, p. 36–46.
- Hill (Philip V.), The Coinage of Septimius Severus and his Family of the Mint of Rome A. D. 193–217, London, Spink & son, 1977.
- Hill (Philip V.), « Notes on the Coinage of Septimius Severus and his Family, A. D. 193–217 », *Numismatic Chronicle*, 4, 1964, p. 169–188.
- Houghton (Arthur) & Lorber (Catharine), Seleucid Coins, a Comprehensive Catalog. Seleucus I through Antiochus III, New York/London, American Numismatic Society/Classical Numismatic Group, 2002.
- Kraay (Colin, M.), Sylloge nummorum Gracorum, Great Britain, V, Ashmolean Museum Oxford, part 3, London, Oxford University Press/Spink & Sons1976.
- Levick (Barbara), *Julia Domna*, *Syrian Empress*, London, Routledge, 2007.
- Lusnia (Susan S.), « Julia Domna's Coinage ans Severan Dynastic Propaganda », *Latomus*, 54.1, 1995, p. 119–140.
- MATTINGLY (Harold), « Hilaritas », Proceedings of the Cambridge Philological Society, CXXXVI-CXXXVIII, 1927 [London, Cambridge University Press, édité en 1928, d'où de fréquentes erreurs dans les références bibliographiques], p. 3–9.
- MATTINGLY (Harold) *et alii, Coins of the Roman empire in the British Museum. Volume 5, Pertinax to Elagabalus*, London, British Museum Publications, 1975.
- Montenegro (Eupremio), *Monete di Italia antica e Magna Grecia*, Torino, Montenegro, 1996.
- MÜLLER (Ludvig), Numismatique d'Alexandre le Grand, suivie d'un appendice contenant les monnaies de Philippe II et III, Copenhague, Bianco Luno, 1855.
- Nicolet (Hélène), Sylloge nummorum Græcorum, France, 1 *Bibliothèque nationale Cabinet des médailles* collection Jean et Marie Delepierre, Paris, Bibliothèque nationale de France, 1983.
- Plant (Richard), *Greek Coin Types and their Identification*, London, Spink & Sons, 1979.
- PRICE (Martin J.), *The Coinage in the Name of Alexander the Great and Philip Arrhideus*, Zurich/London, British Museum and Swiss Numismatic Society, 1991.
- ROWAN (Clare), « The Public Image of the Severan Women », *Papers of the British School at Rome*, vol. LXXIX, 2011, p. 241–273.
- SALETTI (Cesare), *Ritratti di Severiani*, Roma, L'Erma di Bretschneider, 1967.
- THOMPSON (Margaret), Alexander's Drachms Mints 1: Sardes and Miletus, New York, American Numismatic Society, Numismatic Studies 16, 1983.



22 CONSTANTINIANA DAFNE, UN CASQUE EN PLUS

l est une monnaie dont l'interprétation de la légende de revers m'a toujours laissé dubitatif : le type CONSTAN-TINIANA DAFNE frappé à Constantinople pour l'empereur Constantin I. La légende est censée se rapporter à un fort construit sur le Danube, thèse qui a tout d'abord été émise par des numismates du XVIIIe siècle citant l'historien Procope. Ce dernier, vers l'année 550, parle d'un fort sur le Danube nommé Dafné, construit par Constantin I, détruit par les barbares et restauré par l'empereur Justinien.



Buste colossal de Constantin I^{er}, bronze IV^e siècle, musées du Capitole.

Henri Cohen, pour sa part, semblait déjà douter de cette traduction en indiquant à propos de cette monnaie que « Le sens de CONSTANTINIANA DAFNE n'a pas été expliqué jusqu'à présent. D'anciens numismates ont cru que cette médaille pouvait avoir rapport à Daphné, faubourg d'Antioche que Constantin aurait peut être orné d'édifices. L'opinion de Gretzer, que Spanheim a adoptée et qu'Eckhel semble accueillir, est qu'elle rappelle Daphné, château que Procope dit que Constantin fit construire sur les rives du Danube ».

Victor Clark, éminent numismate pour la période constantinienne a réussi, dans un long article en anglais disponible en ligne sur son site « CONSTANTINANA DAFNE, Constantinian Victory »(1) à démontrer que l'allégorie au revers est relative, non pas à une construction qu'il aurait été aisé de représenter pour les graveurs de l'époque (fig. 1 & 2), mais aux victoires de Constantin I, DAFNE en grec signifiant « lauriers ».

Michel Galléazi, dans son dictionnaire latin-français, a d'ailleurs lui-même souligné deux acceptations : « la forteresse constantinienne (de Dafné), ou les lauriers constantiniens ». À l'entrée Dafné il indique « ... mot grec pour les lauriers » .



Fig. 1 : Ae4, A/ POP ROMANVS, buste lauré et drapé du Peuple romain à gauche, une corne d'abondance sur l'épaule, R/ Anépigraphe, pont avec deux tourelles au-dessus d'une ri-

vière, CONS / S dans le champ - Constantinople - 330 -RIC.21 - Cohen 1 - NBD 71695



Fig. 2: multiple de 2 solidi Constantin Ier A/IMP CONSTAN-TINVS P F AVG, buste radié, drapé et cuirassé à droite, R/ AVGG - GLORIA, Porte de Trèves fermée, 7 tours formant l'enceinte de la ville, au-dessus de la porte statue de l'empereur debout à gauche tenant un sceptre et levant la main ; un captif assis de part et d'autre de la porte ; devant rivière et un pont la traversant, PTRE à l'exergue - Trèves - 313/315 - Le RIC indique un buste C3 (radié), il est lauré sur la planche de photographies - RIC.1 - Staatliche Museen zu Berlin - NBD 35082

Les victoires dont il s'agit sont, en particulier, celles sur Licinius Ier qui vont permettre une réunification de l'orient et de l'occident sous l'autorité du seul Constantin.

À la lecture de l'article de V. Clark, tout semble beaucoup plus évident, le revers est la représentation classique des victoires de l'empereur qui sont la base, le garant de son pouvoir. Cette monnaie présente une victoire assise sur un autel, tenant une palme dans chaque main, sous elle se trouve un bouclier, elle pose le pied sur un captif à genou, mains liées dans le dos et se retournant vers elle. Devant la divinité se trouve un trophée d'armes composé d'une armure sommée d'un casque, flanquée d'un bouclier de part et d'autre et fichée sur une pique. L'ensemble ne fait guère penser à un ouvrage défensif.

On a ici rassemblé des éléments qui sont souvent représentés seuls sur les monnaies : Victoire tenant un palme, trophée au pied duquel sont des captifs, autel sur lequel repose un bouclier où sont inscrits des vœux pour le ou les princes régnants ... Ici les artistes semblent avoir synthétisé cet ensemble de représentations en une seule.

Le seul détail insignifiant, en apparence, est le « point » de centrage situé sous le bras droit de la victoire. J'ai remarqué sur de nombreux exemplaires une similitude entre ce point et le casque qui se trouve au sommet du trophée d'armes :



NBD 74491 & NBD 74492



Tête colossale de Constantin I^e IV siècle, musées du Capitole. parfois avec un cimier.

J'ai tout d'abord pensé que le graveur avait utilisé un poinçon similaire pour le casque et le motif central et avait fait l'économie d'une gravure supplémentaire. Cependant, les deux éléments ne sont pas toujours similaires et il est de nombreux cas où le point de centrage est un casque plus élaboré,

ue le graiçon siminotif cennie d'une



CONSTANTINIANA DAFNE,

Un exemple non exhaustif des casques représentés au revers du type *CONSTANTINIANA DAFNE*.

D. BERTHOD



NBD 64540, 68190, 2 casques à cimier

La gravure des célébrations des victoires de l'empereur Constantin est donc faite autour d'un casque, qui a servi de point de repère central. Aucun élément du revers n'échappe à la célébration des victoires constantiniennes, pas même le plus trivial.

1: http://www.constantinethegreatcoins.com/DAFNE/

BIBLIOGRAPHIE:

- Bruun, Patrick M. « *The Roman Imperial Coinage* », volume VII, Spink and Son Ltd, Londres, 1966
- Cohen Henri, « Description historique des monnaies frappées sous l'empire Romain », volume VII, seconde édition, Paris, Rolin & Feuardent, 1888
- Galléazzi Michel, « *Dictionnaire Latin Français appliqué aux inscriptions monétaires romaines* », Revigny-sur-Ornain, 1994
- NBD : nummus bible database : https://www.nummus-bible-database.com/

APPEL À CONTRIBUTION MONNAYAGE DE JEAN II ROI DE FRANCE

ans le cadre de recherches menées par Thibault Cardon (chargé de recherche, Craham, Cnrs, Université de Caen) et Jean-Yves Kind (chargé de la collection des monnaies françaises à la BnF), nous partageons ci-dessous leur appel à la contribution concernant le monnayage encore fort méconnu de Jean II le Bon.



« Monnaie noire » de Jean II - double parisis - réf. CGB v18_1051

Le monnayage de Jean II roi de France est l'un des plus abondants et complexes de la numismatique médiévale française. De nombreuses attributions restent ainsi incertaines, particulièrement pour les monnaies noires. Nous sommes engagés dans un nouvel examen du monnayage de Jean II, en reprenant l'ensemble des données disponibles : sources écrites, monnaies, trouvailles monétaires. Un premier bilan de ce travail paraîtra dans la Revue numismatique 2019 et concerne le double tournois au châtel

couronné (D. 323), un pseudo double mouton d'or, le gros aux trois lis (D. 307), le grand franc à cheval (D. 295), et enfin le monnayage particulier du Languedoc.

Nous désirons poursuivre ce travail par une étude globale sur les doubles deniers tournois et parisis du règne de Jean II. Dans cette optique, nous sommes à la recherche de toute photo de monnaie noire de Jean II, particulièrement les doubles deniers, y compris de monnaies en mauvais état. Si vous avez connaissance de monnaies inédites ou présentant des particularités non signalées, nous serions également heureux d'en recevoir des photos. Nous sommes également intéressés par toute documentation sur des trouvailles monétaires inédites, notamment si elles contiennent des monnaies noires.

Thibault Cardon - Chargé de recherche, Craham (Cnrs, Université de Caen). Contact : tibo.cardon@gmail.com.

Jean-Yves Kind - Archiviste, chargé de la collection des monnaies françaises (Bibliothèque nationale de France, Département des Monnaies, Médailles et Antiques). Contact : jeanyves.kind@bnf.fr.

L'équipe Cgb.fr



MONNAIES ROYALES INÉDITES

epuis 1994, nous travaillons à la rédaction d'un ouvrage consacré aux monnaies royales de Louis XIII à Louis XVI (1610-1793). Nous disposons d'une documentation de près de 500 000 photos d'archives permettant la publication détaillée de la plupart des monnaies de cette période. Si vous possédez des monnaies absentes des ouvrages de référence, nous serions ravis de vous fournir notre analyse et de les publier. N'hésitez pas à m'expédier un courriel avec la photo de la monnaie, son poids et son diamètre.



Arnaud CLAIRAND

LE LOUIS D'OR DIT « À LA MÈCHE LONGUE » DE LOUIS XIV FRAPPÉ EN 1647 À BORDEAUX (K)

E n 2015, Monsieur Pluskat nous avait signalé un louis d'or dit « à la mèche longue » de Louis XIV frappé en 1647 à Bordeaux (K). Cette monnaie est signalée mais non retrouvée dans les différentes éditions du *Répertoire* de Frédéric Droulers. Cette monnaie a été proposée à la vente le 23 juin 2011 par Alain Cheilan, Change et Numismatique du Port à Toulon. Frédéric Droulers donne une quantité frappée d'environ 2000 exemplaires. D'après nos recherches aux Archives nationales, ce sont environ 2 729 louis qui ont été frappés en 1649 à Bordeaux. Pour cette production, 10 exemplaires ont été mis en boîte.





LA PIÈCE DE 15 DENIERS DITE « AUX HUIT L » DE LOUIS XIV, FRAPPÉE SUR FLAN RÉFORMÉ EN 1694 À DIJON (P)

En mai 2015, Monsieur Pluskat nous avait signalé une pièce de 15 deniers dits « aux huit L » de Louis XIV frappée sur flan réformé en 1694 à Dijon. Cette monnaie avait été proposée en vente sur ebay France le 7 avril 2015 par « bourbonconti » de Balan. D'après nos recherches aux Archives nationales, 317 266 exemplaires ont été mis en circulation suite à 11 délivrances entre le 22 février 1694 et le 19 décembre 1694.





LE DEMI-ÉCU DIT « AUX PALMES » DE LOUIS XIV, FRAPPÉ SUR FLAN NEUF EN 1694 À LYON (D)

L n 2015, Monsieur Pluskat avait attiré notre attention sur un demi-écu dit « aux palmes » de Louis XIV, frappé sur flan neuf en 1694 à Lyon (D), proposé dans la vente sur offres Hirsch de Munich du 7 mai 2011, lot n° 2306. Cette monnaie n'est pas retrouvée dans les différentes éditions du *Répertoire* de Frédéric Droulers. D'après cet auteur, 7 123 demi-écus ont été mis en circulation en 1694 à Lyon. Ce chiffre est celui publié par Jean Tricou dans l'*Album du Crocodile*. Nous avons retrouvé le même chiffre de frappe aux Archives départementales du Rhône. Le poids mon-





nayé fut de 399 marcs 1 denier 8 grains et pour cette production 6 exemplaires ont été mis en boîte. Ces monnaies furent mises en circulation suite à une unique délivrance du 6 février 1694.

LE DEMI-ÉCU DIT « AUX INSIGNES » DE LOUIS XIV FRAPPÉ SUR FLAN RÉFORMÉ EN 1702 À TOURS (E)

En 2015, M. Pluskat nous avait signalé un demi-écu dit « aux insignes » de Louis XIV frappé sur flan réformé en 1702 à Tours (E). Cette monnaie a été proposée à la vente le 30 septembre 2010 par Westfälische Auktions-Gemeinschaft à Arnsberg. Ce demi-écu est totalement absent des différentes éditions du *Répertoire* de Frédéric Droulers. Les registres des délivrances des espèces réformées à Tours en 1702 ne sont pas conservés.







LE DEMI-ÉCU DIT « AUX TROIS COURONNES » DE LOUIS XIV FRAPPÉ EN 1714 À MONTPELLIER (N)

En 2015, M. Pluskat nous avait signalé un demi-écu dit « aux trois couronnes » de Louis XIV frappé en 1714 à Montpellier (N). Cette monnaie avait été proposée à la vente sur ebay/UK le 3 octobre 2010 par « antikacoins » de Manchester (Grande-Bretagne). Cette monnaie est signalée comme non retrouvée dans le *Répertoire* de Frédéric Droulers. Cet auteur donne une quantité frappée de 46 774 exemplaires. D'après nos recherches aux Archives départementales de l'Hérault, ce sont 46778 demi-écus qui ont été mis en circulation suite à 9 délivrances entre le 24 février et le 1er décembre 1714 pour





un poids de 2 606 marcs 12 deniers. Pour cette production 33 exemplaires ont été mis en boîte.

LE CINQUIÈME D'ÉCU DIT « AUX BRANCHES D'OLIVIER » DE LOUIS XV FRAPPÉ EN 1728 À AMIENS (X)

En 2015, Monsieur Pluskat nous avait signalé un cinquième d'écu dit « aux branches d'olivier » de Louis XV frappé en 1728 à Amiens (X). Cette monnaie avait été proposée à la vente le 12 janvier 2010 sur ebay-Belgique par « Five791 » de Belgique. Frédéric Droulers, dans les différentes éditions de son *Répertoire*, donne une quantité frappée d'environ 44 820 exemplaires, mais aucun exemplaire retrouvé. En 1996, dans *Monnaies de Louis XV, le temps de la stabilité monétaire, 1726-1774*, p. 67, nous avions publié le chiffre de mise en boîte (15 cinquièmes d'écu).



LE LOUIS D'OR DIT « AUX LUNETTES » DE LOUIS XV FRAPPÉ EN 1732 À LIMOGES (I)

In mai 2015, Monsieur Pluskat nous avait signalé un louis d'or dit « aux lunettes » de Louis XV frappé en 1732 à Limoges (I) proposé à la vente le 7 avril 2015 par Antic World, rue Vivienne à Paris. Cette monnaie est non retrouvée dans les différentes éditions du *Répertoire* de Frédéric Droulers, celui-ci donnant une quantité frappée de 11889 louis (chiffre comprenant des demi-louis d'or). D'après nos recherches aux Archives nationales, ce sont 11894 louis qui ont été frappés (chiffre comprenant des demi-louis) pour un poids de 396 marcs 3 onces 2 deniers 17 grains. Pour cette production, 33 exemplaires ont été mise en boîte. Un second exemplaire de ce louis, mieux photographié, figure déjà sur le site de la Société numismatique du Limousin http://snl87.fr/royales/Dy1640_1732.jpg



LE LOUIS D'OR DIT « AUX LUNETTES » DE LOUIS XV FRAPPÉ EN 1734 À REIMS (S)

En 2015, Monsieur Pluskat nous avait signalé un louis d'or dit « aux lunettes » de Louis XV frappé en 1734 à Reims. Cette monnaie est signalée comme non retrouvée dans les différentes éditions du *Répertoire* de Frédéric Droulers. Cet auteur donne une quantité frappée de 6281 exemplaires. Nous avons retrouvé le même chiffre de frappe qui est déduit du poids d'or monnayé en 1734 à Reims (209 marcs 2 onces 23 deniers 2 grains). Pour cette production, 18 louis ont été mis en boîte. Cette monnaie n'est pas unique. Nous avions déjà recensé un exem-



plaire qui avait été proposé dans la vente Vinchon des 30 novembre et 1^{er} décembre 1993, n° 188, provenant du trésor de Vendée.



LES 2 FRANCS ET 5 FRANCS CÉRÈS

SANS LÉGENDE À LA MONNAIE DE BORDEAUX

COMBINAISONS DE COINS ET VARIÉTÉS

A près épuisement des coins de 2 et 5 francs fournis par la Monnaie de Paris, Henri Archange Delebecque obtient finalement l'autorisation d'ouvrir un atelier de fabrication de coins et viroles. On connait précisément l'inventaire du matériel nécessaire et des dépenses effectuées en 1870 : « Achat d'un balancier pour l'enfonçage des coins munis de tous les accessoires nécessaires à ce genre de travail tels que, tas supérieur et inférieur en acier, avec virole de centrage, tours pour tourner l'acier, bacs à tremper, fourneaux à faire chauffer les coins pour les tremper et les recuire, installations diverses telles que maçonnerie, charpenterie, établi du graveur, établi de ses aides et tous outils accessoires. 3 837,20 fr ». (1)

Les barres cylindriques d'acier de monnaie nécessaires pour la fabrication des coins pourraient provenir de la maison Petin-Gaudet de la Loire, fournisseur habituel de la Monnaie de Paris à cette époque. (2)

Delebecque recrute donc un graveur local, Bertrand Marchais, qui met au point une méthode originale de duplication des coins. Aucune matrice n'a été fabriquée. Des poinçons de tête et de couronne sont récréés à partir des coins encore intacts fournis par Paris comme l'atteste un courrier du commissaire des Monnaies⁽³⁾.



Centre des archives économiques et financières, Fonds d'archives de la Monnaie de Paris, série F9

D'autres poinçons de lettres et de différents complètent la réalisation des coins bordelais. Cette technique de fabrication ne permet pas d'obtenir des coins identiques les uns aux autres, d'où la diversité des pièces retrouvées et la possibilité de définir quelques variétés principales. On notera également des variations plus importantes sur les 3 premiers coins de revers mis en service dans la période des premiers tâtonnements. Au total pour les 2 et 5 F sans légende,13 poinçons de tête et de revers et 10 poinçons de lettre monétaires et différents seront difformés en août 1871 (se référer à la rubrique vie des coins du site www.ceres-bordeaux.net).

Ces pièces sont répertoriées dans les ouvrages de référence, mais sans distinction concernant l'utilisation des coins fabriqués à Paris ou à Bordeaux. Ces combinaisons et variétés sont détaillées ci-après, en se basant sur les références de l'ouvrage *Le Franc*⁽⁴⁾.

5 FRANCS 1870 K

a principale différence entre les coins d'avers fournis par Paris et ceux fabriqués à Bordeaux se trouve au niveau de la signature, la typographie de forme romaine est remplacée par celle à bâtons.



Les coins de revers fabriqués à Bordeaux ont une étoile dans laquelle est placée la lettre M (différent de Marchais) à la place de l'ancre (différent de Barre) sur les coins fournis par Paris. Ce M se trouve avec différentes orientations.



Les caractéristiques des principales variétés sont résumées sur la photo ci-dessous.



		AVERS		
			PARIS	BORDEAUX
	PARIS	ANCRE	F.332/2	F.332/2var
REVERS	DODDEALW	M à 16h00	F.332/3var	F.332/3
		M à 11h00	1	F.332/4
		M à 10h30	1	F.332/4var
		M à 13h30 -		F.332/5
	BORDEAUX		F.332/7	
		M à 13:30	1	F.332/5 var
		M à 11:45	. 1	F.332/6

F.332/2 – correspond aux premières pièces frappées avec les coins fournis par Paris.

F.332/2var – utilisation d'un coin d'avers fabriqué à Bordeaux et d'un coin de revers provenant de Paris, cette combinaison n'avait pas été répertoriée précédemment, trois exemplaires retrouvés.

F.332/3 – pièces frappées avec des coins d'avers et de revers fabriqués à Bordeaux, avec M orienté à 16h00.



LES 2 FRANCS ET 5 FRANCS CÉRÈS

SANS LÉGENDE À LA MONNAIE DE BORDEAUX

F.332/3var – pièces frappées avec un coin d'avers de Paris et celui de revers fabriqué à Bordeaux, avec M orienté à 16h00. Les références F.332/3 et F.332/3var semblent se trouver dans les mêmes proportions.

F.332/4 – pièces frappées avec des coins d'avers et de revers fabriqués à Bordeaux, avec M orienté à 11h00. On distingue une étoile sous la croix de Delebecque, certainement dû à une erreur de poinçon corrigée sur le coin.



F.332/4var – pièce frappée avec des coins d'avers et de revers fabriqués à Bordeaux, avec M orienté à 10h30, qui présente la caractéristique d'avoir une inversion des segments de virole avec une tranche LA * FRANCE / *PROTEGE * / ****** DIEU. Répertoriée par le D^r F. Sikner dans son étude (5), un exemplaire complet et un revers recensé dans un catalogue de vente en 1972.



F.332/5 – pièces frappées avec les coins d'avers et de revers fabriqués à Bordeaux, avec M orienté à 13h30.

F.332/5 var – avec trois feuilles sur le sixième groupe de feuilles extérieures du rameau de droite au lieu des quatre habituelles. Cela a été constaté sur plusieurs exemplaires, dont certains en très bon état, il ne s'agit donc pas d'une frappe faible ou d'un coin bouché mais probablement d'un coin mal poinçonné.

F.332/6 – pièces frappées avec les coins d'avers et de revers fabriqués à Bordeaux, avec M orienté à 11h45. Cette pièce a été répertoriée pour la première fois dans *Le Franc* en 2007. Il s'agit d'une monnaie difficile à trouver et, détail intéressant, son coin d'avers 5BA0-07 n'a été utilisé que pour cette

F.332/6 et la F.332/2var où il s'est cassé. Douze exemplaires recensés.

F.332/7 – il s'agit d'une variante de F.332/5 avec inversion des initiales de la signature répertoriée depuis Dewamin en 1893 (6). Le D^r F. Sikner en a recensé 45 exemplaires. Se méfier des faux pour collectionneurs (voir le *Bulletin Numismatique* n° 26).

Nous sommes intéressés par les photos de vos exemplaires F.332/2var, F.332/4var, F.332/6 et F.332/7 afin de compléter le recensement de ces variétés peu courantes.

5 FRANCS 1871 K

Dans son étude le D^r F. Sikner a identifié une variété de coins de revers concernant le deuxième groupe de feuilles extérieures du rameau de droite⁽⁵⁾.

Ces feuilles sont au nombre de quatre sur les coins fabriqués à Paris, mais on trouve des variantes à trois ou quatre feuilles sur les coins de revers fabriqués à Bordeaux en 1871.



		REVERS		
		BORDEAUX		
		4 feuilles	3 feuilles	
AVERS	BORDEAUX	F.332/8	F.332/8var	

2 FRANCS 1870 K

Tout comme pour les 5 francs, il existe des combinaisons de coins en 1870 pour les 2 francs.

Les coins de revers fabriqués à Bordeaux ont également une étoile dans laquelle est placée la lettre M (différent de Marchais) à la place de l'ancre (différent de Barre) sur les coins fournis par Paris.

Les coins d'avers sont plus difficiles à différencier que sur les 5 francs, se référer à la page « Identification » du site www. ceres-bordeaux.net pour plus de détails.

Deux variétés de revers existent pour la disposition des feuilles du quatrième groupe extérieur du rameau de gauche :

- type 1 : la feuille centrale se trouve sous les deux autres feuilles, comme sur les coins fournis par Paris ;
- type 2 : les feuilles sont posées les unes sur les autres (la feuille centrale est sur la feuille de gauche et sous celle de droite).



LES 2 FRANCS ET 5 FRANCS CÉRÈS

SANS LÉGENDE À LA MONNAIE DE BORDEAUX

Du fait de l'usure sur cette partie du relief, il est parfois difficile de déterminer si il s'agit d'un type 1 ou 2.

Sur le premier groupe de feuilles du rameau de gauche, on trouve une feuille du bas beaucoup plus longue, pour l'instant cela n'a été observé que sur le coin 2BR0-02.



			AVERS	
			PARIS	BORDEAUX
	PARIS	Type 1	F.264/2	F.264/2var
REVERS	BORDEAUX	Type 1	F.264/3 var.P F.264/3 var. PL	F.264/3 F.264/3 var.L
		Type 2	-	F.264/3 var.2

Il s'agit du même coin de revers 2BR0-02 utilisé pour F.264/3 var.PL et F.264/3 var.L.

2 FRANCS 1871 K

Tout comme pour 1870, nous trouvons des revers de type 1 et type 2 en 1871, dans des proportions égales.



		REVERS		
		Bordeaux		
		Type 1	Type 2	
AVERS	Bordeaux	F.264/4	F.264/4 var	

RÉFÉRENCES

- (1) Expertise de 1875 avec détail des dépenses effectuées en 1870 afin de remettre en état les ateliers. Centre des archives économiques et financières , Fonds d'archives de la Monnaie de Paris, série F9-0000002/5
- (2) L'Hôtel des Monnaies de Paris et la fabrication des espèces monétaires Maxime du Camp La Revue des Deux Mondes (2° période, tome 78, 1868)
 (3) Centre des archives économiques et financières, Fonds d'archives de la Monnaie de Paris, série F9
- (4) Le Franc, les Monnaies Françaises Éditions Les Chevau-légers CGF Paris (2014, 2017)
- (5) La Cinq Francs Cérès sans légende Dr François Sikner (2000, 2011)
- (6) Cent ans de numismatique française de 1789 à 1889 Émile Dewamin (1893)

Jean-Baptiste STORZ (ADF 41) D^r François SIKNER

Chèque cadeau **OFFREZ OU FAITES-VOUS OFFRIR** 20€ DES BONS D'ACHATS Chèque cadeau Chèque cadeau 50€ 100€ Chèque cadeau Chèque cadeau 500€ cgb./ 250€ cgb.// Disponibles en ligne sur www.cgb.fr

Stack's Bowers Galleries Presents

Deux raisons de plus de nous confier vos pièces

LA VENTE CCO DES PIÈCES DU MONDE EN JUIN 2019 SEULEMENT SUR INTERNET

La vente est le 12 Juin 2019 Le date limite des dépôts est le 6 Mai 2019 LA VENTE ANA DES MONNAIS DU MONDE EN AOÛT 2019

La vente est du 13 au 16 Août 2019 Le date limite des dépôts est le 14 Juin 2019

Recent Prices Realized Include:



CHINA. Reversed Dragon Pattern Dollar (Type II), Year 3 (1911). PCGS SP-64 Secure Holder. Realized: \$156,000



ECUADOR. 1842-MVS 8 Escudos. Quito mint. KM-23.2. MS-65 (PCGS). From the Eldorado Collection. Realized: \$102,000



ECUADOR. 1844-MV 8 Escudos. Quito mint. KM-28. EF-45 (PCGS). From the Eldorado Collection. Realized: \$456,000



FRANCE. Pavillon d'Or, ND. Philip VI de Valois (1328-50). NGC MS-65. **Realized: \$18,000**



GREAT BRITAIN. 5 Guineas, 1692. William & Mary (1689-94). PCGS MS-62 Secure Holder. Realized: \$204,000



GREAT BRITAIN. "Una and the Lion" Fifteen Piece Proof Set, 1839. *Realized*: \$432,000



INDIA. 1/4 Rupee, 1880-C. NGC MS-64+. *Realized*: \$15,600



RUSSIA. 50 Kopek, 1898-AT. NGC PROOF-65 CAMEO. *Realized:* \$40,800



SWITZERLAND. Mesocco (Misox). Scudo d'Oro del Sole (Sonnenkronen), ND. Marquis Gian Giacomo di Trivulsio (1487-1518). NGC AU-55. Realized: \$49,200



URUGUAY. Republica Oriental.
Pattern Doblon, 1870.
NGC PROOF-62.
Realized: \$66,000



RUSSIA. 12 Ruble, 1833-CIIB. St. Petersburg Mint. NGC AU-55. Realized: \$33,600

LES COLLECTIONS CÉLÈBRES | LES RÉSULTATS LÉGENDAIRES | LA MAISON DE VENTE MYTHIQUE



Pour plus d'informations veuillez contacter Maryna Synytsya de notre bureau parisien par mail: MSynytsya@stacksbowers.com ou par téléphone au +33 6 14 32 31 77/ +33 1 83 79 02 03



America's Oldest and Most Accomplished Rare Coin Auctioneer

800.458.4646 West Coast Office • 800.566.2580 East Coast Office 1231 E. Dyer Road, Suite 100, Santa Ana, CA 92705 • 949.253.0916 123 West 57th Street, New York, NY 10019 • 212.582.2580 Info@StacksBowers.com • StacksBowers.com

California • New York • New Hampshire • Hong Kong • Paris SBG BN Consign2019 190117

ette monnaie, bien qu'elle n'ait pas circulé, suscite toujours, parmi les collectionneurs de monnaies modernes une curiosité et un intérêt bien mérités.

Les informations au sujet de cette monnaie se résumaient jusqu'à présent à 3 sources principales :

- le texte de l'ordonnance de création du Comité Français de la Libération Nationale en date du 26 août 1943 ;
- un article d'Hermann Fiori publié en 1947 dans la *Revue Africaine*;
- les recherches menées par Jean Lecompte.

Dans le cadre de la préparation de la future édition du *FRANC* qui sera publiée mars 2019, de nombreuses recherches aux archives de la Monnaie de Paris (situées à Savigny-le-Temple) ont été effectuées. Parmi celles-ci, nous avons eu accès au dossier du traitement du litige financier entre l'État et l'entreprise UMA (Union Métallurgique Africaine) chargée de la fabrication de cette monnaie. Ce dossier contient le rapport rédigé par l'Inspecteur des Finances, M. Mazodier qui a été chargé de l'instruction. Ce rapport daté du 5 juin 1946 trace un historique très instructif et officiel sur cette fabrication et contredit certains éléments officieux avancés par Hermann Fiori.

RAPPEL DU CONTEXTE HISTORIQUE

L e 8 novembre 1942, les alliés débarquent en Afrique du nord. Les envois de monnaies frappées en métropole cessent. À partir de février 1943, le Commandement en chef français Civil et Militaire devient l'organe gouvernemental dirigé à Alger par le général Giraud. En juin 1943, le Commandement fusionne avec le Comité national français, organe de direction de la France libre dirigé par le général De Gaulle à Londres, pour donner naissance au Comité Français de Libération Nationale (CFLN). Ce nouveau comité sera coprésidé un temps par les deux hommes avant que De Gaulle prenne seul le pouvoir début octobre 1943. Le CFLN sera remplacé le 3 juin 1944 par le Gouvernement Provisoire de la République Française (GPRF).



Giraud et De Gaulle en présence de Roosevelt et de Churchill, Casablanca, janvier 1943.

« Dès le début de 1943, la rupture des relations avec la Métropole provoque en Afrique du Nord une pénurie de monnaies divisionnaires, dont l'approvisionnement ne pouvait plus être assuré par l'Administration des Monnaies. Pour parer à cette situation, et plutôt que de recourir à l'impression de coupures de papier que l'usage met rapidement hors d'état, les services du Secrétariat aux Finances à Alger songèrent à réaliser sur place la frappe de pièces métalliques. » [MEF-MACP, SAEF / RH20].

LETTRE DE COMMANDE AUPRÈS DE L'UMA

A lger ne dispose pas d'atelier monétaire. Cependant, une société algéroise privée, l'Union Métallurgique Africaine (UMA), prétend pouvoir y parvenir.





© Collections historiques de la Monnaie de Paris, MEF-MACP, SAEF / RH20

Après diverses études préliminaires (l'emploi de l'aluminium, d'abord envisagé, fut notamment abandonné au profit du zinc par suite du refus du North African Economic Board de libérer un stock de 300 tonnes d'aluminium en raison des besoins de l'industrie de guerre), le projet parut réalisable. Et le 14 mai 1943, l'accord intervenu entre l'Administration et l'UMA fut consacré sous la forme d'une lettre de commande, adressée par le Secrétaire aux Finances à l'UMA.



Lettre de commande du 14 mai 1943 © Collections historiques de la Monnaie de Paris, MEF-MACP, SAEF / RH20

Les principales clauses du contrat étaient les suivantes :

- « 1° L'importance approximative de la fourniture est la sui-
 - 50 000 000 (cinquante millions) de pièces de un franc
 - 25 000 000 (vingt cinq millions) de pièces de deux francs. »
- « 2° Les pièces seront conformes, par leur diamètre et leurs gravures, aux pièces de un franc et de deux francs en bronze d'aluminium frappées en France en 1941. Elles seront fabriquées en zinc laminé et porteront le millésime 1943. »



• « 4° - Les premières pièces de un franc ou de deux francs seront présentées en recette technique, au Secrétariat aux Finances, le 1^{er} juin 1943. La cadence de fabrication devra s'élever à 100 000 (CENT MILLE) pièces par jour minimum au 30 juin 1943. Votre société mettra tout en œuvre pour augmenter cette capacité journalière de production, l'Administration s'engageant à l'absorber intégralement et sans retard dans la limite des chiffres globaux indiqués au 1° ci-dessus. ». [MEF-MACP, SAEF / RH20].

La conclusion du contrat définitif, par lequel seraient notamment fixés les prix unitaires de la fourniture, fut renvoyée à une date ultérieure « dès que votre société [UMA] pourrait soumettre à l'Administration une estimation objective des prix de revient des divers stades de la fabrication d'après les résultats des essais en cours et le prix des matières premières. » [MEF-MACP, SAEF / RH20].

Le type retenu pour ces frappes doit être, comme le précise la lettre de commande, conforme à la gravure des pièces de « un franc » et « deux francs » qui avaient été frappées en 1941 en France en bronze-aluminium. Il s'agit donc du type Morlon. La reproduction de la gravure est confiée à un graveur algérois : Jean Graziani. La tête de la République par Graziani y est plus sévère et anguleuse que sur l'original de Morlon :



Graziani



Original Morlon

Quant au métal cible, c'est le zinc qui est explicitement choisi dans la lettre de commande. L'aluminium sera néanmoins réenvisagé ultérieurement (l'illustration ci-dessus en atteste). Le début des fabrications industrielles prévu pour juin 1943 dans la lettre de commande n'est pas respecté et les retards s'accumulent

Dès l'origine, l'Administration des Finances a, comme le prévoyait aussi la lettre de commande, désigné des agents chargés de suivre la fabrication. Cette tâche a été assurée notamment par un ancien Chef de Service du bureau de la Garantie en Algérie, M. Ville, qui a été désigné comme contrôleur de la fabrication des monnaies et qui a pu tenir presque journellement l'Administration au courant de l'avancement de la fabrication.

Dans un rapport adressé au Secrétaire aux Finances le 20 septembre 1943, M. Ville signalait que la fabrication était loin d'être au point, « les pièces de monnaies obtenues se signalaient, par leur aspect flou » du fait notamment de l'oxydation des matrices à la frappe de zinc ; par ailleurs, on en était encore « au stade des projets » quant à la question des presses à utiliser.

L'ORDONNANCE DU 26 AOÛT 1943

M algré ces retards, une ordonnance du CFLN, permettant de légaliser les futures frappes, est établie :

Ordonnance du 26 août 1943 [JO N°16-04/09/43]

Article 1. Le commissaire aux Finances est autorisé à faire frapper et émettre des pièces de monnaie de 2 francs, 1 franc et 50 centimes. Le type et les caractéristiques de ces pièces ainsi que les conditions de leur frappe et de leur mise en circulation seront déterminées par arrêté du commissaire aux Finances.

Article 2. Les pièces de 2 francs, 1 franc et 50 centimes en bronze d'aluminium, émises en exécution de la loi monétaire du 25 juin 1928, continueront d'être acceptées, concurremment avec les nouvelles pièces, dans les paiements entre particuliers et dans les caisses publiques en Afrique du Nord et en A.O.F.

Article 3. Les pièces de monnaie de 2 francs, 1 franc et 50 centimes de l'ancien type ou du nouveau, auront désormais pouvoir libératoire jusqu'à concurrence de 100 francs.

Article 4. Sont interdits le trafic et la fonte de toutes espèces et monnaies nationales, quels qu'en soient le type, la date d'émission et les caractéristiques, sous peine d'une amende de 1000 à 10 000 francs (10 à 100 F) et d'un emprisonnement de 6 jours à 6 mois, ou de l'une de ces peines seulement.

La confiscation des espèces et monnaies nationales sera obligatoirement prononcée à l'encontre des délinquants au profit du Trésor. »



LES RETARDS SE POURSUIVENT...

I-décembre 1943, les retards se prolongeant, M.Tardy, le chef de service au Secrétariat aux Finances, suggère dans une note de résilier le contrat avec l'UMA pour non-respect de ses engagements. Mais cela n'est pas suivi d'effet et l'UMA est autorisée à substituer l'aluminium au zinc dans la fabrication des pièces. Néanmoins, les services de la production industrielle s'étant refusé à débloquer les quantités d'aluminium nécessaires, on en revint de nouveau à l'emploi du zinc

« Au cours des mois suivants l'Administration des Finances montre qu'elle se préoccupe toujours de la mise en fabrication des pièces en intervenant tant auprès du Commissariat à l'Air pour que les presses de l'Atelier Industriel de l'Air, à Maison Blanche, soient mises à la disposition de l'UMA (lettre du 18 février 1944) qu'auprès du commissariat à la production pour que le stock d'aluminium envisagé soit débloqué (lettres des 3 et 24 mars et du 21 avril 1944). » [MEF-MACP, SAEF / RH20].

Le 8 juin 1944, le Commissaire aux Finances écrivait encore au Commissaire à la Production et au Ravitaillement pour lui demander de lui livrer d'urgence 20 000 sacs destinés à la manutention des « *jetons* » dont la fabrication devait com-

mencer « au cours de la semaine prochaine ». Le 23 juin, alors qu'il était depuis 2 semaines en possession de la lettre que l'UMA lui avait adressée le 8 juin pour lui faire connaître le prix de revient probable des pièces, le commissariat aux finances avisait enfin M. Ville, contrôleur de la fabrication des pièces divisionnaires, que les 20 000 sacs demandés au Commissariat au ravitaillement étaient d'ores et déjà disponibles à Oran, et que le transport sur Alger devait être assuré dans le délai le plus court par la région économique qui mettra les sacs à la disposition de l'Union Métallurgiste Africaine.

Le 17 juillet 1944, à la suite d'essais effectués du 13 au 16 juillet, en présence de M. Ville, l'UMA écrivait au commissaire aux Finances pour l'informer que la frappe des « *jetons* » commencerait le 19 juillet.

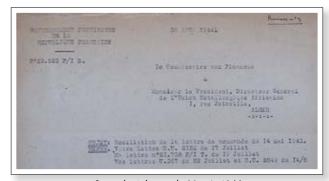
SUSPENSION ET RÉSILIATION DU CONTRAT

r, le jour même du 19 juillet, le Commissaire aux Finances notifiait à l'UMA avoir à « surseoir jusqu'à nouvel ordre, à la mise en fabrication que vous apprêtiez à faire jusqu'à ce qu'il m'ait été donné de me prononcer en pleine connaissance de cause sur la résiliation de cette fabrication ou sur la résiliation de la commande passée en mai 1943 ». [MEF-MACP, SAEF / RH20].

Cette décision était motivée par deux arguments : retard d'exécution du contrat et nécessité d'attendre l'étude du détail des prix indiqués dans sa lettre du 8 juin par l'UMA.

« Il semble bien que ce revirement subit doive être expliqué par un fait, dont la lettre du 19 juillet 1944 ne fait évidemment pas état, et qui n'est autre que l'envoi aux membres du Gouvernement Provisoire de la République Française d'un rapport confidentiel du Commissaire à l'Air, où l'UMA était nommément accusée d'une part d'avoir bénéficié depuis sa création de l'appui des autorités allemandes, d'autre part d'avoir réalisé ou cherché à réaliser des bénéfices exorbitants sur diverses commandes d'insignes passées depuis 1943 à son profit par diverses administrations. » [MEF-MACP, SAEF / RH20].

La résiliation définitive du contrat a été notifiée à l'UMA par une lettre du commissaire aux Finances en date du 30 août 1944.



Lettre de résiliation du 30 août 1944 © Collections historiques de la Monnaie de Paris, MEF-MACP, SAEF / RH20

On y retrouve les deux arguments déjà évoqués dans la lettre du 19 juillet pour la suspension de la fabrication. L'accent est mis cette fois sur le fait que l'enquête effectuée par la Direction Régionale du Contrôle des Prix du Gouvernement Gé-



PRÉ-VENTE de la nouvelle édition du Franc à **TARIF PRÉFÉRENTIEL** réservée aux adhérents à jour de leur cotisation 2019.

Pour plus d'informations aller sur : http://www.amisdufranc.org/spip/spip.php ?page=franc2019





néral d'Algérie aurait établi que le prix unitaire de fabrication des pièces de monnaie en zinc de 1 franc ressortait à 0,310 au lieu de 0,504 franc, prix demandé par l'UMA (lettre du Gouverneur Général de l'Algérie en date du 21 juillet 1944). L'écart est évidemment considérable. Le fait que l'on n'ait pas laissé à l'UMA la possibilité d'en discuter, sous prétexte « qu'un tel écart n'apparaît pas susceptible d'être comblé même par une révision des principaux postes de votre décompte » induit néanmoins à penser que cet argument était plutôt une justification de la résiliation que son véritable motif [MEF-MACP, SAEF / RH20].

Le vrai motif, il semble que ce soit dans une courte phrase de la lettre du 30 août qu'il faille le trouver : « les circonstances sont telles que cette fabrication est aujourd'hui devenue sans objet » écrit le commissaire aux Finances. Les circonstances évoquées sont bien évidemment les événements militaires depuis le mois de juin 1944 (date du débarquement sur les côtes de Normandie) qui créent une situation entièrement nouvelle, qui, en l'occurrence, se caractérise par le fait que l'Afrique du Nord n'est désormais plus coupée de la Métropole. L'Administration des Monnaies va être en mesure de revendiquer et d'exercer son monopole : « L'émission d'une monnaie divisionnaire « ersatz » fabriquée avec des moyens de fortune est donc sans objet. Tel est le fait essentiel qui, à lui seul, motivait pleinement la résiliation de la lettre de commande du 14 mai 1943, laquelle prévoyait expressément la possibilité de suspendre ou d'interrompre les fabrications pour « raison d'État ou cas de force majeure » » [MEF-MACP, SAEF / RH20].

On est loin du motif avancé par Fiori qui lui avançait, dans son article publié en 1947 dans la Revue Africaine, que : « Cet arrêté [Ordonnance du 26 août 1943] n'a existé qu'à l'état de projet. Il serait intéressant de savoir pour quel motif ce projet d'arrêté n'a pas été signé par le commissaire aux Finances. De ce fait, les pièces de 1 franc, seules fabriquées, présentaient tout le caractère d'une « fausse monnaie », de l'avis de M.Ville, à l'époque chargé de la Direction de la Monnaie d'Alger. C'est la raison pour laquelle elles ne furent pas mises en circulation et qu'elles furent détruites ».

LE RÈGLEMENT DU LITIGE

L'Administration des Monnaies qui s'aligne sur ses conclusions : l'UMA doit récupérer en tout la somme de

1 946 182 francs et 35 centimes dont un million lui avait été déjà versé pour acompte le 7 août 1943. Pour information, l'UMA réclamait la somme de deux millions cinq cent mille francs. Afin de toucher la somme complémentaire, l'UMA doit néanmoins fournir le matériel qu'elle avait réuni pour exécuter le contrat :

- zinc détenu en lingots ou en feuilles;
- matrices, outillages de découpage et de frappe ;
- gros outillage, fours lingotières, laminoirs.

Grâce au dossier [MEF-MACP, SAEF / RH20], nous apprenons que l'UMA doit remettre 27,2 tonnes de zinc sur les 31 tonnes qu'elle avait acquises. La différence s'explique par le fait que l'UMA avait livré:

- « 2 792 kgs à l'A.I.A. pour essai de frappe et démarrage de fabrication » ;
- « 917 kgs entièrement utilisés aux Etablissements Carnaud pour essais divers ».

Pour l'état des matrices, outillages de découpage et de frappe, le recensement donne :

- « A l'A.I.A de Maison Blanche : 1 outillage à découper et deux outillages à frapper » ;
- « Au magasin U.M.A. : 3 outillages à découper, 3 outillages à frapper, des matrices diverses (gravure détruite) et des outillages d'étude et d'essai divers. » ;
- Au coffre de la Garantie à Alger : 1 jeu de matrices d'origine n°2 et 8 jeux de matrices de frappe numéros 1 à 8. ».

Dans les justificatifs des sommes à prendre en compte en dédommagement des frais de l'UMA, on peut noter que les travaux du graveur Graziani ont représenté une somme de 72 000 francs (facture du 2 octobre 1944).

La différence entre le dédommagement demandé par l'UMA (2 500 000 F) et la somme obtenue (1 946 182 F) porte sur des frais de conception de fabrication de presses.

« Il avait été prévu lors des conversations préliminaires à l'envoi de la lettre de commande que l'UMA utiliserait les presses appartenant aux établissements Carnaud alors disponibles.

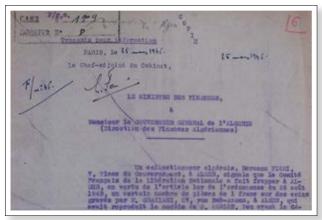
Lorsque, plusieurs mois plus tard, les presses des Etablissements Carnaud se sont avérées indisponibles, l'UMA a demandé au Commissariat aux Finances, non pas de l'autoriser à construire des presses, mais d'intervenir auprès du Commissariat à l'Air afin d'en obtenir la mise à sa disposition des presses de l'Atelier Industriel de l'Air (AIA), ce qui fut fait. C'est de sa propre initiative, et sans s'assurer de l'accord de l'Administration que l'U.M.A. a décidé au printemps 1944 d'entreprendre la construction de presses, que les délais de fabrication ne pouvaient rendre utilisables qu'à longue échéance. » [MEF-MACP, SAEF / RH20].

LES CHIFFRES DE FABRICATION

ans le dossier [MEF-MACP, SAEF / RH20] il n'y a pas d'états des frappes réalisées pour les divers essais effec-



tués avec les presses des établissements Carnaud puis ceux de l'Atelier Industriel de l'Air. Les informations chiffrées, 17 200 environ en zinc et 4 400 environ en aluminium, que l'on retrouve dans les ouvrages numismatiques, proviennent de la même source : un article de Hermann Fiori dans Revue Africaine, 1947, pp.315-317. L'article précise qu'aux Etablissements Carnaud auraient été produites 16 700 pièces environ en zinc et 4 400 en aluminium tandis que 500 pièces en zinc auraient été produites dans l'Atelier Industriel de l'Air. Fiori indique que les dépenses engagées par l'UMA ont été de 2 500 000 F et que la matrice gravée par Jean Graziani a permis d'obtenir 18 coins (9 faces et 9 revers). Ces indications étant cohérentes avec les états du dossier de règlement du litige, cela montre que Fiori était particulièrement bien renseigné. Hermann Fiori est un numismate algérois, fils du député Henri Fiori.



© Collections historiques de la Monnaie de Paris, MEF-MACP, SAEF / RH20

Son nom est même évoqué dans une lettre du 25 mars 1946 du ministre des Finances adressée au Gouverneur Général de l'Algérie : « Un collectionneur algérois, Hermann FIORI, 7, Place du Gouvernement, à Alger, signale que le Comité Français de la Libération Nationale a fait frapper à ALGER, en vertu de l'article 1^{er} de l'ordonnance du 26 août 1943, un certain nombre de pièces de 1 franc sur des coins gravés par M. GRAZIANI, 27 rue Bab-Azoun, à Alger, qui avait reproduit le modèle de

M. MORLON. Peu avant le départ pour PARIS du Gouvernement Provisoire, l'ordre fut donné de refondre ces monnaies. Cependant, les coins et un petit nombre de pièces, dont certaines sont des essais, auraient été mis sous scellés au service de la Garantie, 17 rue Charres.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la possession de ces coins et des monnaies qui subsistent me paraît devoir revenir au Musée Monétaire. Je vous prie en conséquence, de bien vouloir demander au Directeur du service de la Garantie, à Alger, d'adresser les objets en question à M. le Directeur de l'Administration des Monnaies et Médailles, 11, Quai de Conti, à Paris. » [MEF-MACP, SAEF / RH20].

Pour autant, les chiffres de frappes avancés par Hermann Fiori sont-ils complets ? Un élément peut nous en faire douter... En effet, nous connaissons le poids total de zinc utilisé aux Etablissements Carnaud et à l'Atelier Industriel de l'Air : 3 709 kgs en tout. Ce poids est très au-dessus des 72 kgs que représenteraient environ les 17 200 exemplaires frappés... De plus, l'AIA a utilisé 3 fois plus de zinc que les établissements Carnaud, alors que, selon les chiffres de Fiori, sur les 17 200 pièces frappées en zinc, seules 500 l'auraient été à l'AIA...

Quel que fût le nombre de pièces réellement produites, elles ont pour la plupart été détruites et seuls de très rares exemplaires subsistent.

Jean Lecompte, auteur du livre de référence sur les monnaies coloniales françaises, a eu accès à des documents d'archives conservés à l'Hôtel des Monnaies de la Banque d'Algérie. Il a pu ainsi établir que 55 exemplaires en aluminium avaient été frappés à l'AIA au poids de 1,4 g. Elles se distinguent de celles frappées aux établissements Carnaud par le poids, ces dernières faisant 1,8 g. Voir par ailleurs son article dans [CGB/BN n° 90, pp. 20-21].

Philippe THÉRET, ADF 481 unionetforce@free.fr

[MEF-MACP, SAEF / RH20] Fabrication de monnaies françaises à l'étranger. Archives de la Monnaie de Paris, Centre

des Archives économiques et Financières, Savigny-le-Temple.

[Revue Africaine, 1947, pp.315-317] « Pièce de monnaie française, médailles de récompense, décorations militaires, insigne officiel fabriqués à Alger au cours des années 1943 à 1945. » Hermann Fiori, Revue Africaine, Alger, A. Jourdan, Libraire-Editeur, 1947, pages 315 à 317.

[CGB/BN n° 90, pp. 20-21] « *L'émission d'Alger de 1943* », Jean Lecompte, *Bulletin Numismatique* n° 90 (avril 2015)









CATALOGUES · AUCTIONS · LIVE AUCTIONS · BOUTIQUES

LA PLUS SIMPLE MANIERE DE COLLECTIONNER



Découvrez les meilleures ventes aux enchères de monnaies et placez vos offres.



Choisissez la pièce que vous aimez et miser.

COMMENT MISER

Inscrivez-vous et placez vos offres sur les ventes au enchères présentées sur **Bid Inside**







- 1. Allez sur bidinside.com
- 2. Recherchez les ventes accessibles sur la plateforme Bid Inside
- 3. Cliquez sur le lien d'inscription
- 4. Complétez le formulaire d'inscription et validez votre adresse e-mail
- **5.** Fait! Maintenant, vous pouvez **vous connecter et placer vos offres** sur les ventes accessibles sur la plateforme **Bid Inside**



MARAJA Srl Via Tre Settembre 99 47891 Repubblica di San Marino

E-mail: info@bidinside.com Phone: +39 393 8589723

bidinside.com

LA NUMISMATIQUE DU MARIAGE JETONS ENIGMATIQUES

ertains objets, médailles mais plus souvent jetons, ne comportent pas assez d'éléments, date en particulier, pour que l'on puisse affirmer qu'ils soient « de mariage ». Le monogramme, quand il existe, n'est pas suffisant car beaucoup de jetons « de noblesse » n'ont été frappés qu'après une succession quand le « successeur » voulait ainsi s'affirmer. Ce qui était presque toujours loin de la date de son mariage.

Monogrammes, bustes affrontés ou accolés sont trompeurs et rien de tel que la vérification de la date (c'est souvent assez facile maintenant) pour s'assurer que l'objet est bien « de mariage ».

Voici ce que j'ai écrit page 109 à propos du jeton présenté partout comme étant relatif au mariage de Louis-Marie-Guy d'Aumont de Villequier et de Louise-Jeanne de Durfort de Duras le 2 décembre 1747.

(Tous les jetons vont être à l'échelle 1,5)

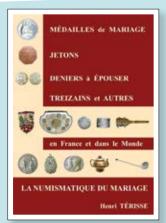
F 5890 Argent. Octogonal, sur plats: 33,5 mm. poinçon Corne, p: 17 g. A: Leurs armes accolées sur un manteau couronné. R: chiffres des deux époux (M D) placés dans un cartouche surmonté de deux colombes et entouré de trois petits amours tenant des guirlandes de fleurs. Le tout dans une couronne de nuages dont la partie supérieure projette des rais de pluie (symbole de fécondité). (Très courant en refrappe avec le poinçon corne). Existe en cuivre: F 5891.





Ce jeton est le plus courant, nous le retrouverons avec des transformations, dont une particulièrement spectaculaire, dans le chapitre bijoux. Et pourtant... un léger doute subsiste sur le fait qu'il soit un vrai jeton de mariage. Ceci pour deux raisons. D'abord il n'est pas daté, ce qui aurait constitué un début de preuve. Ensuite c'est Louise Jeanne qui est Duchesse de la Meilleraye et de Mazarin, Louis Marie n'apparaît comme Duc de Mazarin qu'en 1747, l'année du mariage... il aurait été plus logique que le monogramme soit A pour Aumont et D pour Durfort si le jeton a bien été frappé pour le mariage. Le fait qu'il soit M comme Mazarin au lieu de A plaide plutôt en faveur d'un jeton frappé après qu'il soit devenu duc et qu'il soit un jeton, comme tant d'autres, qui affiche la puissance des époux après leur établissement.

L'histoire aurait pu s'arrêter là... mais voici qu'apparaît un autre jeton, en quelque sorte « un F5890bis » décrit dans ma deuxième mise à jour parue dans ces colonnes en ces termes :



La publication des mises à jour fait suite à la parution de l'ouvrage de Monsieur Henri Térisse, intitulé *La Numismatique du Mariage*. Ouvrage indispensable et actuellement à la vente sur CGB.

Réf. ln86

75€





Retirage d'un jeton encore plus énigmatique que le **F 5890** (Page 109). Par rapport à ce dernier, seules les initiales du monogramme changent. Nous avons ici **C B** au lieu de **M D**. Jeton octogonal, Argent, titre 1, poinçon Corne, 33,5 mm sur plats, p: 16,9 g. Si l'on accepte le F5890 comme jeton de mariage (voir les réserves que j'expose dans l'ouvrage) il n'y a aucune raison de refuser celui-ci! À ce jour aucune correspondance n'a permis de déterminer quel événement est ainsi commémoré.



LA NUMISMATIQUE DU MARIAGE JETONS ENIGMATIQUES

Se posent alors plusieurs questions :

- quel est le type le plus ancien qui a été « recopié » par l'autre ?
- y-a-t-il un lien familial entre les deux « monogrammes » ?
- il ne peut s'agir d'un jeton armorié utilisé par toute une lignée de descendants qui auraient successivement inscrit un monogramme soit du « titulaire » du titre et des armoiries soit du monogramme d'un couple formé dudit titulaire et de son épouse car dans ce cas nous devrions trouver une des deux premières initiales. Ce qui n'est pas le cas avec le deuxième exemplaire qui ne comporte ni M ni D!

Car il faut le dire, l'histoire continue toujours avec une troisième découverte... et un autre monogramme, toujours sur le même support et toujours frappé et non gravé ultérieurement!

Nous voici maintenant avec un « *F5890 ter* », appellation toute provisoire car ce type est peut-être le premier d'une longue série!

Seules les initiales du monogramme changent. Nous avons maintenant ici **MM** au lieu de **M D.**

Jeton octogonal, argent, poinçon corne, titre 1, 33 mm sur plats, p : 16,5 g.





Vus rapidement, ces trois jetons peuvent être très facilement confondus. C'est d'ailleurs le cas pour cet exemplaire qui dormait depuis des années dans une collection avec l'étiquette F5890.

Il doit y avoir au moins ces trois sortes de jetons, certainement plus, dans beaucoup de collections.

Il s'agit de refrappes dans ces trois exemples car en 1747 il n'y avait pas de poinçon corne d'abondance et il serait très surprenant que le nombre d'exemplaires « refrappés » soit faible.

Ci-dessous le détail de ces trois monogrammes fortement agrandis :







Quand les collectionneurs auront réexaminé leurs collections, nul doute que bien d'autres nouveautés se feront jour. Permettront-elles de lever le mystère, je n'en suis pas sûr du tou ?

Si vous avez des hypothèses (ou des certitudes !) n'hésitez pas à les communiquer (j.cornu@cgb.fr) afin que nous puissions réduire les incertitudes !

Ce n'est pas cela qui empêchera de collectionner ce jeton très « décoratif » qui se trouve assez facilement en bon état à des tarifs très raisonnables.

Henri TERISSE



UN ENSEMBLE D'EXCEPTION:

LA COLLECTION FRANC-MAÇONNERIE JCT

a mise en vente d'une collection thématique est toujours un événement d'exception : fruit de longues années de recherches et de spécialisation, l'ensemble constitué par Jean-Claude THIERRY en est l'exemple parfait. Vaste sujet, cette thématique vous invite non seulement à vous plonger dans l'histoire mais également à vous immerger dans un univers, dans lequel il faut apprendre à décoder, apprendre à regarder, à écouter et surtout apprendre à s'informer. Plongeon dans cet univers bien particulier avec celui qui en est devenu un spécialiste aguerri.

1. Il est fréquent en numismatique de conseiller de choisir un thème de collection, un sujet précis pour en devenir LE spécialiste. Vous avez choisi la Franc-maçonnerie, pouvezvous nous expliquer les raisons de ce choix ?

Le symbolisme et l'ésotérisme m'ont toujours fasciné. Mes recherches m'ont toujours poussé à m'intéresser à ces outils permettant de réaliser une œuvre matérielle ou intellectuelle. Le cheminement de ces constructions pensées et menées par l'homme, qu'elles soient physiques ou morales, tout ce qui est porteur des valeurs humaines et les concrétise, ont toujours été au centre de mes réflexions et études.

2. Quel fut avant cela votre parcours de numismate?

J'affectionne depuis toujours les jetons et monnaies de nécessité, avec une attirance particulière pour le pain et la boulangerie, les fameux « Bon pour un pain ». Quelles étaient les organisations tournées vers les plus « nécessiteux » ? Le pain a toujours symbolisé la nourriture, aujourd'hui, il complète nos repas. L'histoire nous révèle que dès les temps les plus anciens et jusqu'à il y a peu, il était la base de notre alimentation et donc de notre survie. Son rôle est central dans la vie des hommes et des femmes. De multiples problématiques s'y rattachent également : historique, économique, sociale, sociétale. Des aspects très humanistes me touchent également, le « sacrifice » de ces hommes qui travaillent la nuit pour nourrir leurs contemporains dès le matin. Histoire et coutumes des régions sont également au cœur de la réflexion.



Je procède régulièrement à des recherches sur l'origine des jetons-médailles de pain ou boulangerie, Pâtisserie et même le chocolat. Régulièrement je contacte les mairies, les médiathèques, en région, les spécialistes d'histoire locale. Il m'arrive

fréquemment de me déplacer pour réaliser des photos et investigations.

Certains exemplaires comme en 1848 « du pain ou du plomb » m'interpellent toujours. Un simple objet de quelques millimètres en dit tellement sur un événement historique et les aspirations des protagonistes de l'époque.

3. Avez-vous été aidé dans vos recherches par le musée de la Franc-maçonnerie ou les différentes loges ?

J'ai effectivement été amené à solliciter les différentes obédiences maçonniques :

Le Musée de la Franc-maçonnerie, rue Cadet (Paris, 9^e arrondissement) est ouvert à tous publics. Les archives y sont consultables rapidement sur place ou sur demande pour les plus anciennes. Il suffit d'en solliciter au préalable la consultation. La prise de photo n'est pas accordée, mais nous pouvons demander à faire des photocopies.

Le Musée privé de la GLDF (Grande loge de France) possède un médaillier d'environ 350 pièces (les anciennes) que j'ai pu consulter. Bien que je n'aie pas de lien particulier avec l'obédience, son conservateur de la rue Puteaux (Paris), François Rognon, m'a toujours réservé un accueil chaleureux comme à tous les passionnés, historiens et chercheurs. Malheureusement une maladie l'a emporté. J'ai une pensée très amicale pour cet homme qui avait toujours une piste de recherche à proposer et une mémoire incroyable. Il manque assurément.



La GLNF (Grande Loge Nationale Française) expose dans son Musée privé, ce qui est fort rare, les médailles de ses propres loges créées depuis sa fondation en 1913 et ce jusqu'à nos jours. Elles sont classées par ordre croissant de numéro de loge dans des vitrines bien conçues. La présentation de bijoux Rose-Croix, de médailles par pays, et quelques pièces sur plateaux, ayant un intérêt historique sont aussi exposées.

Il est regrettable que les obédiences maçonniques montrent si peu d'intérêt envers la numismatique, en dehors des pièces d'exception, et/ou liées à un personnage important, une commémoration. C'est probablement que la mise en valeur auprès du public de la pièce et de son descriptif n'est pas aisée à mettre en œuvre.



UN ENSEMBLE D'EXCEPTION:

LA COLLECTION FRANC-MAÇONNERIE JCT

Ils pourraient s'inspirer des innovations apportées par l'équipe de la Monnaie de Paris lors de l'ouverture du nouveau musée, le 11 Conti. La Monnaie de Paris a mis en place des bornes interactives pour les visiteurs, qui accèdent ainsi aisément à divers descriptifs et outils. La loupe par exemple est un outil de première importance pour les visiteurs. Cette perspective ludique et dynamique pourrait inspirer de nombreuses institutions.

En attendant une éventuelle évolution des pratiques d'exposition au public des jetons et médailles, cela laisse le champ libre aux particuliers qui souhaitent se constituer une collection de jetons et médailles liés au thème de la franc-maçonnerie. De multiples axes de collection sont possibles : par pays, région, obédience, province, rite, période de l'histoire mais aussi type de jeton (de loge ou de présence, voire de nécessité frappée par la loge), ou de types « légion d'honneur », etc. Tout est possible !

4. Le bonheur de tout collectionneur, surtout quand il défriche un territoire peu exploré, est la découverte d'inédits, de pièces non répertoriées dans les ouvrages de référence antérieurs. Comment avez-vous géré cette partie de vos recherches?

En effet lors de mes acquisitions, j'ai porté un intérêt tout particulier aux nombreux jetons et médailles inédites, et j'ai pour cela constitué pour chaque pièce maçonnique, qu'elle soit française ou étrangère, une notice personnalisée avec son descriptif précis avers/revers, et l'histoire qui s'y rapporte. Des images illustrent souvent et complètent la présentation.

5. Buy the book before the coin! Tout collectionneur a déjà entendu cette assertion ô combien juste. Quels sont les ouvrages qui vous ont été utiles dans la structuration et la mise en place de votre collection de jetons et médailles maçonniques?

Certains ouvrages sont particulièrement utiles dans le cadre de recherches sur un sujet comme la franc-maçonnerie. Impossible de progresser sans eux!

Pour le monde, le Marvin édité en 1880, est exceptionnel pour l'époque. Il traite déjà des jetons et médailles du monde et comprend de nombreux exemplaires de loges françaises. Le HZC (Hamburgische Zirkel-Correspondenz) publié en 1902 et le Worcestershire en 1939 sont eux-aussi indispen-



En France, les travaux de Dominique Giles publiés en 1987 sur Les médailles et jetons franc-maçonniques des origines à nos jours (mémoire de muséologie, école du Louvre) ont été novateurs. La référence sur le thème date elle de 2007 avec la parution de l'ouvrage Les métaux et la mémoire par Marc Labouret avec qui j'ai souvent partagé le fruit de mes travaux.

6. Comment et en combien de temps avez-vous constitué cet ensemble ? De combien de jetons (en exemplaire unique) se compose-t-il ?

Plus de 25 ans ont été nécessaires pour parvenir à la réalisation de ce médaillier d'environ 1 000 exemplaires. J'ai commencé par la région parisienne pour ensuite élargir mes recherches à la France puis l'Europe et enfin le monde ; une passion dévorante et durable.

La quête aura été permanente. Une petite anecdote en est illustratrice : j'avais été contacté par un exposant du marché aux collectionneurs sur Vincennes qui me disait avoir « rentré » un lot de jetons de présence maçonniques. Une fois rendu sur place, j'ai découvert ce jour-là dans un sac de toile de jute d'époque plus de 100 jetons similaires, totalement inédits de la loge Mars et les Arts. C'est un peu normal, il s'agissait probablement du sac du trésorier de la loge de l'époque, ce qui expliquait la rareté de cet exemplaire jamais diffusé.

7. La force du symbole et du message véhiculé est très importante chez les françs-maçons. Pouvez-vous préciser à nos lecteurs dans quelles conditions et à quelles occasions ces jetons étaient fabriqués et distribués?

Par qui étaient-ils dessinés?

Les investigations ont permis d'établir qu'il s'agissait parfois d'un graveur « Frère » de la loge. Celui-ci y mettait bien souvent toute son énergie, avec son cœur, et l'envie de représenter le « Blason, et ses Armoiries » retenues et décidées par les membres de sa loge afin d'illustrer les valeurs communes, dont il se trouvait être l'Ambassadeur.

On rencontre également des frappes réalisées par des graveurs « néophytes » reproduisant un cahier des charges avec bien souvent à la clé des erreurs incombant à leur méconnaissance (erreurs sur date ou dans la légende par exemple (loge Clémence Royer du Droit Humain)).

8. L'histoire du jeton franç-maçon s'étend sur une large période. Qu'en est-il de l'époque actuelle ?

Les loges ne font plus systématiquement frapper de médailles, l'usage se perd, et les réalisations actuelles sont de qualité souvent médiocre. Si les obédiences se mobilisaient, l'usage de transmission reprendrait assurément.

9. Loges, obédiences, cooptation, cet univers a la réputation d'être très fermé et opaque. Pourtant on retrouve fréquemment les symboles dits maçonniques sur des monnaies et billets. Avez-vous une explication ?

Je ne suis pas dans le secret des dirigeants, mais l'histoire révèle que certains présidents des États-Unis connus comme francs-maçons y ont probablement participé. Dans de nombreux pays les maçons sont davantage considérés comme appartenant à une association d'œuvre de charité à l'image du Rotary Club, que comme un groupuscule d'influence politique et économique.

10. Avez-vous par ailleurs été tenté d'étendre votre collection à l'ensemble des symboles maçonniques apparaissant sur les monnaies et billets ?

Oui, en philatélie notamment avec la recherche d'enveloppes 1^{er} jour et de cartes postales anciennes. Objets de vitrines et

UN ENSEMBLE D'EXCEPTION:

LA COLLECTION FRANC-MAÇONNERIE JCT

anciens outils corporatifs font également partie de mes collections, ainsi que des diplômes et documents historiques.

11. S'il ne devait en rester qu'un, quel serait-il selon vous?

Nous restons sur les jetons bien que, vous l'aurez compris, l'ensemble collecté sur la Franc-maçonnerie est bien plus important en terme d'objets et de types d'objets. C'est un jeton dont le titre est pour moi symboliquement et humainement très fort : Les Cœurs Unis (Dieppe). Celui-ci relate selon moi le plus fort symbole de notre présence sur terre.



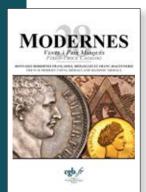
J'ai droit à un jocker ?

Le jeton de La loge l'Union Parfaite (la Rochelle). Celle-ci tournée vers les plus nécessiteux a frappé en 1845 un jeton Bon pour un kilo de pain. Ainsi la boucle est bouclée!



Les jetons et médailles de la collection Jean-Claude THIERRY sont disponibles à la vente sur les boutiques jetons et médailles de www.Cgb.fr. Des mises en ligne régulières ont lieu, il suffit de s'inscrire sur les mailings listes de cgb.fr pour en être tenu informé : https://www.cgb.fr/login-page.html. Une partie de la collection JCT est par ailleurs illustrée et présentée dans le catalogue de vente à prix marqués Modernes 38 paru mi-février 2019.

LA COLLECTION JEAN-CLAUDE THIERRY : JETONS ET MÉDAILLES DE LA FRANC-MAÇONNERIE



ollectionneur très jeune d'objets anciens, « ceux qui avaient une âme », j'ai été naturellement attiré par la numismatique, car sur une petite surface de métal, l'histoire se révélait. Je me suis orienté vers les jetons et médailles porteuses de symboles, les sociétés fraternelles, coopératives, mutuelles, les compagnonnages et la franc-maçonnerie. Les outils souvent représentés nous tracent un chemin philosophique, le nom de l'Atelier porte ses valeurs, convictions, on peut trouver une frappe simple,

ou finement ouvragée en argent selon les moyens.

Être en quête permanente, chiner chaque week-end, les identifier, les admirer, et apprécier leur spécificité ésotérique, tout ceci m'a apporté beaucoup de plaisir.

Avec des amis nous partageons cette passion, lors de rencontres, parfois régulières comme aux environs de Chartres, (il se reconnaîtra!). Nous échangions propos et prenions nos repères dans différents ouvrages.

J'ai pris beaucoup de plaisir à rechercher dans les archives et rédiger des notices avec l'histoire et illustration pour les nombreuses pièces inédites et souvent fort rares, qui seront proposées sur cgb.fr, parmi les 1000, au fil de l'eau.

Aucune amertume, l'homme ne fait que passer, il ne peut détenir seul, une histoire humaniste collective.

L'heure est venue de partager jetons et médailles maçonniques du monde, certainement la plus grande dispersion jamais réalisée. D'autres passionnés prendront la relève, la transmission est engagée!

Jean-Claude THIERRY

LES INÉDITS DE LA COLLECTION JCT

Parmi les pièces d'exception présentées tout au long des semaines lors des mises en ligne de www.Cgb.fr et sur le catalogue *Modernes 38*, vous trouverez au fil de l'eau de nombreux jetons et médailles inédites!

• Le jeton de présence du Siège de Paris. C'est un essai dont l'origine est encore inconnue. André Combes dans son ouvrage *La Franc-maçonnerie déchirée* évoque bien les prises de positions partagées par loges et obédiences. Cet essai inconnu dans le Labouret et le Collignon, reste d'un très grand intérêt historique.





• Un jeton républicain « maçonnisé » attribué avec les trois points pour « un frère » répondant ainsi à une demande de grande diffusion qui n'a jamais vu le jour. Pièce de Musée.



• Un coffret de trois médailles frappées pour une fratrie de trois enfants par la loge l'Union Philanthropique de Saint-Denis. Louveteaux, éducations ? Unique.



• Visite de la GLDF en 1908 à Berlin, souvenir célébrant des retrouvailles maçonniques entre frères ennemis depuis la guerre franco-allemande de 1870.



Médaille inédite de la loge Émile Zola, « Épreuve d'Auteur »
 1907, pièce de Musée.



UN ENSEMBLE

D'EXCEPTION : LA COLLECTION FRANC-MAÇONNERIE JCT

• Jeton en étain de 1848, 14 mai, fête du Champ de Mars. Vous apercevrez, sur le revers, sur la charrette tirée, le compas et équerre entrecroisés, qu'aucune description numismatique n'a révélés à ce jour.



• David d'Angers 1892, médaille inédite, Cercle du Progrès : « L'Angevine Républicaine », que le Musée David d'Angers ne possède pas. « L'Angevine Républicaine » est présentée au Musée de Beaufort-en-Vallée, ainsi que les dessins de David père, donnés en 1903 par Bonnemère, rejoignant ainsi la partie consacrée aux artistes angevins.



• Des jetons inédits de la RL « Droit Humain », en vérité la loge Clémence Royer. C'est une erreur flagrante d'inversion entre le nom de la loge et l'obédience, qui nous relève un double intérêt numismatique.



Et tellement d'autres qui vous seront proposés... N'hésitez pas à vous inscrire sur les mailing listes de Cgb.fr (https://www.cgb.fr/login-page.html) ou à utiliser le moteur de recherche très performant du site internet pour entrer les mots et thèmes clés de vos recherches.



R:.L:. LA FRANCHISE R:.L:. LA FRANCHISE BEAUCERONNE

JETON DE LA R∴L∴ LA FRANCHISE À L'OR∴ DE CHARTRES



Collection: P.B.M & Archives départementales d'Eure-et-Loir

Description : Jeton en argent de la loge de la Franchise. Diamètre : 24 mm ; Références : Labouret N° 532 – HZC Band IV N° 497 – Marvin LXXXIX.

Avers : un soleil à tête humaine enfermé entre une équerre et un compas entrecroisés au grade de compagnon ; en exergue : « O∴ (orient de Chartres – S∴F∴B∴ (Sagesse, Force, Beauté) »

Revers : une foi héraldique¹ (mains entrelacées sortant de nuages) et en exergue : « R∴L∴ (respectable loge) de la Franchise – 5789 (1789) »

Référence : Archives départementale d'Eure-et-Loir - Fond Jusselin 7Fi151 Janvier 2016 – Labouret n°5326 – HZC Band IV n°497 – Marvin LXXXIX.

La loge de la Franchise à l'Orient de Chartres est formée le 11 septembre 1788, dotée de constitutions par le Grand Orient le 9 novembre 1789 et installée le 2 décembre par une délégation de la loge de « la Douce Union des Frères Réunis » à l'Orient de Dourdan.

Ces jetons, alors d'une valeur intrinsèque de 1 franc 50, puis de 2 francs depuis le 21 juin 1814, s'obtenaient par l'échange de deux cartes de présence² aux tenues et pouvaient servir pour se libérer des contributions annuelles. Leur frappe à la Monnaie de Paris, fut décidée le 18 septembre 1813 ; le trésorier de la loge les reçut le 5 février 1814.

La composition des loges de l'Eure et Loir à la fin du XVIII^e siècle est la suivante : nobles, prêtres, bourgeois, commerçants et employés. Sur les 40 membres de la loge la Franchise : 7 nobles, 4 chanoines, 4 employés et 25 bourgeois. À Chartres « La Franchise » se réveille en 1801. Les anciens frères chartrains reviennent sur les colonnes et oublient le passé révolutionnaire, ce qui a un peu surpris l'ancien archiviste d'Eure-et-Loir, Maurice Jusselin, lequel écrit : « Comment Michel Dazard accepte-t-il de former la chaîne d'union avec l'orateur Jérôme Guillard, commissaire du Gouvernement, ancien député aux Cinq-Cents qui lui a fait perdre sa place de commissaire central ? Le notaire Jean-François Pellerin se souvient-il qu'il fut incarcéré en juin 1794 et que son parent Philippe Levassort, alors membre de l'Administration

du département, ne fit rien pour le sauver. Ce qui frappe dans cette loge « La Franchise », c'est la soif de repos et d'apaisement moral qui émanent de ses membres.

Les membres de La Franchise cherchent à apaiser leurs oppositions pendant la Révolution et épousent dans ce sens la déclaration du préfet Delaitre qui, le jour de son installation à Chartres le 14 mai 1800 disait : « la Révolution est finie, une ligne profonde sépare à jamais ce qui est de ce qui a été ; le Gouvernement ne connaît plus de partis et ne voit en France que des Francais. »

Cette loge comprend 25 membres au départ, presque tous anciens de « La Franchise » de 1789. Elle est active grâce à deux hommes, Durand-Clayes qui fut vénérable de 1801 à 1812 et surtout la locomotive de la loge, Bouvet-Mézières qui fut vénérable de 1813 à 1824. Le nombre des membres va croissant jusqu'à atteindre le chiffre de 59 en 1821. 181 027 membres dont un tiers a plus de 45 ans et un tiers moins de 30 ans. Il y a 9 professions libérales, 3 employés, 8 cultivateurs et 7 militaires. En 1813, 45 membres dont 19 militaires. En 1814, 27 membres car les militaires sont partis dans les armées du Nord. Nous sommes en plein Empire.

Mais la loge « La Franchise » n'aimait pas Napoléon le guerrier et voilà ce qu'écrivait au G.O. le vénérable le 24 mai 1814 : « Quel cœur français, quel bon maçon a pu rester spectateur indifférent des événements heureux qui viennent de changer d'une manière si miraculeuse la position de notre chère patrie. Nous étions en proie à tous les maux, la guerre ravageait nos fertiles guérets, des maladies contagieuses moissonnaient nos concitoyens, différentes contrées du royaume étaient menacées de famine et ces fléaux affreux l'auraient totalement envahi... Un esprit de vertige s'est emparé du Dévastateur de l'Europe ; il n'a plus conçu que des plans erronés, il n'a plus fait que de faux calculs. Du faîte de sa grandeur, il est tombé dans le néant et du fond de l'abîme qu'il avait creusé, nous avons vu le descendant d'Henri IV, les enfants de l'auguste famille des Bourbons venir s'asseoir sur le trône... »

Pour revoir la paix, nous voyons ces maçons, dont un certain nombre ont contribué à l'instauration de la République sous la Révolution, s'en remettre à un roi et aller dans leur amour pour Louis XVIII jusqu'à offrir leurs cotisations pour l'établissement de sa statue et de celle d'Henri IV. Sous son règne, la Maçonnerie est tolérée et la loge prospère avec 50 membres en 1817, 59 en 1821, 51 en 1823 et puis, sans que l'on sache ce qui s'est passé, « La Franchise » se met en sommeil de 1824 à 1831. Il est vraisemblable qu'il faille chercher l'explication de ce sommeil avec le règne ultraroyaliste et ultra clérical de Charles X. « La Franchise » se réveille en janvier 1832, mais le cœur n'y est plus. Bouvet-Mézières est mort et peut-être fautil lui reprocher d'avoir découragé ses frères par un vénéralat de 11 ans qui en suivait un autre de 11 ans. Toujours est-il qu'il n'y a qu'une vingtaine de frères sur les colonnes. En 1836, la loge « La Franchise » sombre dans un sommeil éternel et il faudra attendre 47 ans pour voir fleurir une nouvelle loge à Chartres.



¹ En héraldique, la « foi » désigne deux mains se serrant l'une l'autre. FOI, subst. fém., meuble d'armoiries qui représente deux mains jointes ensemble ; leur position ordinaire est en fasce (Herald. Fasce : Pièce honorable constituée par une bande horizontale occupant le milieu de l'écu). On dit de la FOI qu'elle est parée, lorsque les poignets sont couverts de quelque étoffe d'émail différent. La FOI est le symbole de l'union, de l'amitié et de la fidélité inviolable. D'après l'« Alphabet et figures de tous les termes du blason ».L.-A. Duhoux d'Argicourt — Paris, 1899

² Voir exemplaire ci-après.

R:.L: LA FRANCHISE R:.L: LA FRANCHISE BEAUCERONNE

CARTE DE PRÉSENCE DE LA R.:L:. LA FRANCHISE À L'OR:. DE CHARTRES³



Collection: Archives départementales d'Eure-et-Loir cote: 7Fi152

Matière: Carton bleu Dimensions: L: 87mm 1: 62mm

Référence : Archives départementale d'Eure-et-Loir Fond Jusselin – FRAD028_7Fi152_JPEG_0001 Janvier 2016

Carte de présence aux tenues de la loge de la Franchise à l'Orient de Chartres, portant la mention « B :. [bon] P :. [pour] un demi J.. [jeton] ». C'est le numéro 296 de la deuxième émission de ces cartes, à 300 exemplaires, décidée le 16 janvier 1818. Elle porte au bas les initiales du nom du vénérable Nicolas-Louis Bouvet-Mézières, né à Chartres le 1er janvier 1769, mort au Mousseau, sur Lèves, le 30 septembre 1850, avoué, conseiller de Préfecture (1815), conseiller d'arrondissement (1830), conservateur à la bibliothèque de Chartres, président de la commission administrative de l'asile d'Aligre, arrière-grand-père de Maurice Maunoury (1863-1925), député d'Eure-et-Loir (1910-1924), ministre des Colonies (1910) et de l'intérieur (1922-1924), maire de Luisant. En haut on voit, à droite, les initiales de l'o [rateur] André Chevalier, né à Châteauroux le 15 septembre 1776, contrôleur au bureau de garantie des matières d'or et d'argent ; à gauche celles du s[ecrétaire] Louis-François Lefèvre, né à Paris le 6 juillet 1756, commis-greffier au tribunal de première instance de Chartres.

JETON EN ARGENT DE LA R:.L:. LA FRANCHISE BEAUCERONNE À L'OR:. DE CHARTRES



Collection: Archives départementales d'Eure-et-Loir 7 Fi 151/3

Jeton inédit et absent du Labouret!

Jeton de la loge la Franchise Beauceronne, portant le n° 265 sur le tableau du rite écossais. Il eut pour modèle celui de la

Franchise (n°2). Au droit : une Foi héraldique et en exergue : « O∴ De Chartres – 5789 ». Au revers : un soleil enfermé dans une équerre et un compas et en exergue : « La Franchise Beauceronne – R∴L∴ N° 265 ». Cette loge écossaise vécut du mois d'août 1883 au 28 janvier 1891 ; son dernier « vénérable » fut Louis Terrier⁴, député de l'arrondissement de Dreux de 1889 à 1895. Le temple était installé 8 (aujourd'hui 10) rue Saint-Maurice, depuis maison Berger, ferblantier, puis Pucheu. On voit encore, dans l'impasse voisine, la porte d'entrée avec son fronton triangulaire. Le « livre d'architecture » [délibérations] de cette loge a été détruit en 1940 par M. A, son dernier détenteur

Diamètre : 26mm mesuré par le personnel des Archives, ce jeton est présenté dans un cadre.

JETON EN LAITON DE LA R:.L:. LA FRANCHISE BEAUCERONNE À L'OR:. DE CHARTRES



Source : CGB Jetons XXI & un exemplaire présent dans le médaillé du Musée de Chartres

Avers : La R.·L.· n° 265 La Franchise Beauceronne – un soleil à tête humaine enfermé entre une équerre et un compas entrecroisés au grade de compagnon.

Revers : O.: de Chartres 5789 – Deux mains entrecroisées sortant des nuages

Ce jeton (26 mm – Laiton) eut pour modèle celui de la R:L .: La Franchise. Cette loge écossaise vécut du mois d'août 1883 au 28 janvier 1891 ; son dernier Vénérable fut Louis Terrier, député de l'arrondissement de Dreux de 1889 à 1895. Le Temple était installé au n°8 (aujourd'hui n°10) Rue Saint Maurice ? Depuis Maison Berger, ferblanterie, puis Pucheu. On voit encore dans l'impasse voisine, la porte d'entrée avec son fronton triangulaire. Le livre d'architecture (délibération) de cette loge a été détruit en 1940 par M.A..., son dernier détenteur. Un exemplaire de ce jeton cuivre figure dans la collection du Musée municipale de Chartres.

Cette loge a vu le jour en mai 1882 et s'est éteinte pratiquement en 1889, officiellement en 1891. Les raisons de cette disparition rapide sont connues et doivent servir de leçon pour toute loge qui se crée et veut se développer, à savoir faire de bonnes enquêtes sur les profanes, laisser mûrir apprentis et compagnons, ne pas prendre la Maçonnerie pour un cercle

⁴ Louis Terrier est un homme politique français né le 8 juillet 1854 à Annecy (Haute-Savoie) et mort le 20 août 1895 à Paris. Maire de Dreux, élu en 1888 ; Député d'Eure-et-Loir de 1889 à 1895, élu dans l'arrondissement de Dreux ; Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies du 4 avril 1893 au 3 décembre 1893 dans le gouvernement Charles Dupuy. Profession : contrôleur des contributions indirectes ; journaliste collaborant au *Mot d'ordre* et à *La Marseillaise* ; directeur du *Réveil national de Dreux*. (Source : Wikipédia janvier 2016)



 $^{3\,}$ Voir conditions d'utilisation de cette carte dans le règlement intérieur de la RL La Franchise publié en 1820.

R:.L:. LA FRANCHISE R:.L:. LA FRANCHISE BEAUCERONNE

mondain et ne pas l'utiliser à des fins personnelles, matérielles et égoïstes. Voilà ce que les membres de la Franchise Beauceronne n'ont pas compris et c'est malheureux pour nous, car cette loge est une des rares en Eure-et-Loir à avoir relevé de la G.L., à l'époque G.L. Symbolique. 8 fondateurs, pressés d'initier des profanes, n'attendent même pas l'installation de la loge pour recevoir la veille 8 profanes, leur donner le 2e degré le lendemain matin et le 3^e l'après-midi. Les dérogations sont accordées trop facilement par la G.L., alors on continue. Début octobre 1882, la loge compte 22 membres, enquêtés, initiés et promus maîtres en 8 jours. En 1884, il y a 42 membres, en 1885 61 membres. Jusqu'en 1885, tout baigne dans l'huile et jamais en Eure-et-Loir, une loge ne s'est autant extériorisée que la Franchise Beauceronne. Cette dernière participe maçonniquement à toutes les manifestations profanes, à la célébration de la naissance de Marceau et son fameux banquet. 1885 voit le décès de Victor Hugo et la loge est présente aux obsèques à Paris, précédée de la bannière de l'atelier. Tous les ans, la loge organise une fête d'adoption en tenue blanche avec bal et spectacle en clôture. C'est la fiesta et la loge continue d'initier au pas de chasseur alpin. En 1886, 11 compagnons sont reçus Maîtres en une séance.

Hélas, l'édifice bâti à la hâte s'écroule à partir de 1886. Un des membres, chevalier Rose-Croix, est condamné pour escroquerie d'un million au préjudice de profanes et de frères. Pour comprendre la suite, disons que la loge la Franchise Beauceronne est constituée de fonctionnaires et principalement d'employés du chemin de fer de l'État à plus de 50 %, une sorte de fraternelle du chemin de fer d'Eure-et-Loir.

De nombreux frères sont radiés pour défaut d'assiduité et non-paiement des cotisations ; le frère secrétaire traduit la loge devant la justice profane pour une question de loyer de l'immeuble où se trouve le Temple et d'un jardin attenant. Un frère notaire fait banqueroute ; enfin les fonctionnaires et les employés du chemin de fer, qui ont des difficultés dans leur profession, rejettent leur amertume sur la loge ou la G.L. La lecture de la planche du frère trésorier clôturera ce qu'il y a à dire sur cette loge : « Les ouvriers maçons de la Franchise Beauceronne, depuis bientôt un an, ont oublié le chemin de l'atelier, les uns par indifférence, les autres et c'est le plus grand nombre parce qu'ils pensaient, en se faufilant dans nos rangs, trouver une bourse intarissable pour payer leurs dettes. Il y a aussi les fonctionnaires qui se font initier pour trouver un appui quand ils savent qu'il y a dans leur orient un ou plusieurs députés Francs-Maçons. Toutes ces personnes-là sont reçues généralement parmi nous avec une trop grande facilité. Ils viennent à nous parce qu'ils ont besoin d'argent ; comment voulez-vous qu'ils s'occupent de leurs engagements pécuniaires vis-à-vis d'une société qu'ils sont venus exploiter. Voilà, pour la majeure partie, le genre de maçons que possède l'orient de Chartres, sans compter les détracteurs intrus qui se font maçons par curiosité ou pour exploiter ce titre dans le commerce ou en voyage. »

Bibliographie : BLONDEL (Jean-François), *Monographie d'une loge française au XVIII*^e siècle : la R.L. La Franchise à

l'Orient de Chartres (Villard de Honnecourt N°24, GLNF, Neuilly, 1992. GLDF - Revue Points de Vue Initiatiques N° 37 - 2° trimestre 1980 par Yves Loyau d'Alleray.

PLOMB DE LA R∴L∴ LA FRANCHISE À L'OR∴ DE CHARTRES



Collection : Archives départementales d'Eure-et-Loir Matière : Plomb ? Diamètre : 60 mm Référence : Archives départementale d'Eure-et-Loir Fonds Jusselin - FRAD028_7Fi151_01_JPEG_0001 –Janvier 2016

7 **Fi 151/1 :** Description : Empreinte sur soufre du sceau de la loge de la Franchise à l'Orient de Chartres ; formée le 11 septembre 1788, dotée de constitutions par le Grand Orient le 9 novembre 1789 et installée le 2 décembre par une délégation de la loge de la Douce Union des Frères Réunis à l'Orient de Dourdan.

La loge avait décidé de se procurer un timbre et un sceau le 11 janvier 1789 ; le soin de dessiner avait été confié au frère Jean-Baptiste-François Lacombe, né en 1757, professeur de dessin, affilié le 21 décembre 1788 et reçu maître le 25 janvier 1789.

Cette loge tomba en sommeil vers 1837. La matrice de ce sceau est conservée hors de Chartres.

PENSION HEURTAULT À CHARTRES

Jeton octogonal avec attributs maçonniques



Avers : UNIVERSITÉ DE FRANCE - PENSION HEUR-TAULT - A CHARTRES



R:.L: LA FRANCHISE R:.L: LA FRANCHISE BEAUCERONNE

Revers : Symbole « Équerre et Compas » entouré de l'inscription « MERCEDULA PRIMA LABORIS ». Texte latin sans doute symbolisant la persévérance que l'on pourrait traduire par : « L'Étude, Premier résultat modeste du Travail ».

Sans doute Monsieur Heurtault, directeur de cette pension, était-il franc-maçon! La liste des lauréats du concours d'agrégation de grammaire en 1910 fait état d'un certain Aristide Heurtault.

Y-a-t-il un lien avec la Pension Heurtault?

La seule information concernant l'histoire de cette pension : Les bâtiments de la pension de M. Ariste Heurtault, place du Cloître Saint-Martin, furent construits sur l'emplacement d'une église appartenant à l'une des anciennes paroisses de Chartres, laquelle fut supprimée en 1791 et vendue comme bien national et ensuite démolie. Il s'agissait de l'église de Saint-Martin-le-Viandier (vilain dantis) dans laquelle se trouvait dans la vieille crypte un ancien retable d'autel du XVe siècle, en pierre, sculpté et peint.

Cette église qui était une des plus anciennes de la ville, aurait, dit-on, été édifiée, comme souvenir, sur le lieu même où saint-Martin, évêque de Tours, aurait, lors de son passage à Chartres, ressuscité l'enfant d'une veuve. Ce fait miraculeux est représenté sur une curieuse tapisserie du XIII^e siècle, conservée au Musée du Louvre, et où sont indiqués, en douze médaillons, les principaux actes de la vie de saint-Martin.

Source : Procès-verbaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

RÉGLEMENT DE LA R... DE LA FRANCHISE A L'O... DE CHARTRES. O... DE CHARTRES, DE L'IMPRIMERIE DU F... LABALTE FILS. AN DE LA V... L... 5820.

TABLE Des Articles du Règlement

Article préliminaire.

Chap. I^{et} De la composition de la loge Chap. II. Des Off :. De la Chap. III § 1er Des fonctions des off :.

§ 2 Des SS. ns

§ 3 De l'Or

§ 4 Du S.

§ 5 Du Très :.

§ 6 Des Expl :.

§ 7 Du Me :. des Cér :.

§ 8 De l'Aum :. Hospl :.

§ 9 De des Sc :. et Arch.e

§ 10 Du Garde des Sceaux et Archives.

§ 11 Du ConT :. des Banq :.

Chap. IV. Des T

Chap. V. Des délibérations

Chap. VI. Des iniT :., affil :. et aug :. de Sal

Chap. Vll. Du Tableau annuel.

Chap. VIII. Des Diplômes

Chap. IX. Des Honneurs

Chap. X. Des Banq:.

Chap. XI. Des FF: affiliés

Chap. XII. Des finances

Réceptions au 1er G:.

Réceptions au 2e G:.

Réceptions au 3° G:.

Affil:.

Chap. XIII. Des peines et amendes

Chap. XIV. Des FF:. S:.

Dispositions, générales

Dispositions temporaires

Extrait de ce règlement pour mieux comprendre l'utilisation des jetons.

CHAPITRE XII.

Des Finances.

ART. 99.

Les finances de la loge se composent :

1° du prix des réceptions à chaque G :. ;

2° du prix des affiliations ;

3° des contributions annuelles de chaque F :. ;

4° des amendes;

5° et du prix des diplômes délivrés par la loge.

ART. 100.

Le prix des réceptions et affiliations sera le même pour tous les FF :. et PPL :., ainsi qu'il suit ; savoir :

1° Réceptions au premier G:.

Quarante-huit francs 48 fr. F:. Servant 03 fr. Total 51 fr.

2° Réceptions au second G :.

Douze francs et une livre d'étoiles en cire 15 fr. F :. Servant 03 fr. Total 18 fr.

3° Réceptions au troisième G:.

Trente-six fr. et une livre d'étoiles en cire. 39 fr. F :. Servant 03 fr. Total 42 fr.

(Voir pour les réceptions ci-dessus, les Dispositions temporaires)



R.L. LA FRANCHISE R.L. LA FRANCHISE BEAUCERONNE

Affiliations.

Neuf francs 09 fr. F:. Servant 03 fr. Total 12 fr.

ART. 101.

Les contributions annuelles de chaque F :. sont ainsi fixées, savoir :

1° Pour chaque F :. membre actif désigné dans le $N^\circ 1$ de l'art. 1^{er} ;

Pour les dépenses de la loge dix-huit francs
Consignation pour douze jetons, à deux francs
Et pour les banquets d'obligation, dix-huit fr.
Total
18 fr.
60 fr.

2° Pour chaque F :. désigné N° 2 du même article et pour les militaires en garnison, contribution aux dépenses seulement dix-huit francs, ci 18 fr.

3° Et pour chaque F :. désigné N° 3 du même article, contribution aux dépenses seulement, neuf francs, ci 09 fr.

Dans ces deux dernières fixations ne sont point comprises les cotisations aux banq :. auxquels ces FF :. auront le droit d'assister, en versant, cinq jours à l'avance, leur cotisation entre les mains du F :. très :. qui en préviendra le F :. contr :.

ART, 102.

La contribution annuelle de chaque F :. sera payable d'avance en deux termes égaux à chaque fête de l'Ordre.

ART. 103.

L'entrée du T :. pourra être refusée par l'ordre du V^{ble} :. au F :. qui n'aura pas acquitté sa contribution ; à cet effet, le F :. Très :., remettra sur l'Aut :., à chaque T :. avant l'ouverture des travaux, la liste des FF :. en retard de payer.

ART. 104.

Les FF :. qui devront une année de contribution seront rayés du tableau sur le rapport du F :. Très :.

ART. 105.

Le prix des diplômes de la R :. Loge est fixé à sept francs ; il ne pourra être délivré qu'aux FF :. qui seront au courant de leurs contributions.

CHAPITRE XIII.

Des Peines et Amendes.

ART. 106.

Un F:. qui aura causé du trouble dans la loge en prenant la parole sans l'avoir demandée, en se permettant des ris immodérés, en proférant des termes grossiers ou peu Mques:., pourra être condamné à une amende d'un franc à douze francs, suivant la gravité du délit.

ART. 107.

Un F :. coupable d'indiscrétion, d'injures grossières, d'insubordination, sera puni d'une amende de treize francs.

ART. 108.

Les amendes ci-dessus seront acquittées dans la quinzaine du jour de la condamnation. Le délai expiré, si le F :. condamné

ne paye pas, il sera rayé du tableau, sur le rapport du F :. Très :.

ART. 109.

Si un F:. se rend coupable de violences ou d'excès aussi affreux, il sera rayé du tableau, et connaissance sera donnée, tant au G:. O:. qu'aux ateliers affiliées, de l'arrêté pris par la R:. loge à cet égard.

ART. 110.

La R :. Loge se réserve de statuer pour les cas de récidive, et pour tous les cas non prévus ci-dessus, par des arrêtés particuliers.

 (\ldots)

DISPOSITIONS TEMPORAIRES.

T:. du 29° jour du 8° mois de l'an de la V:. L:. 5819

La R :. Loge arrête comme articles réglementaires temporaires, et pour être exécutés à commencer à la Fête de St. Jean d'hiver 5819 jusqu'a pareille époque de l'année 5822, à laquelle époque, elle se réserve de statuer sur leur maintien ou leur suppression les dispositions suivantes :

Le F:. Aum:. recevra les cartes des FF:. absens aux appels prescrits par l'art. 67, pour le prix des dites cartes être employé à des actes de bienfaisance.

Il sera perçu au profit des pauvres, en sus des droits fixés par l'art. 100 des réglemens,

Savoir:

Sur chaque initiation, la somme de neuf fr. ci 9 fr.

Et sur chaque augmentation de salaire la somme de deux fr. ci 2 fr.

Pour aider le F :. M :. des cér :. dans la distribution des secours aux indigens et le suppléer en cas d'absence ou d'empêchement, il sera formé une commission de bienfaisance.

Cette commission sera composée de trois FF :. le V :. et le F :. Aum :. y seront nécessairement adjoints.

Un F:. Médecin et un F:. Pharmacien y seront attachés avec voix consultative.

Les trois FF:. commissaires seront nommés pour trois ans, mais pour les deux premières années, ils sortiront par la voie du sort, ils ne pourront être réélus qu'après l'intervalle d'une année.

Les fonctions des commissaires seront compatibles avec tous les offices de la loge indistinctement.

La loge s'en rapporte à la commission pour la distribution des secours aux plus nécessiteux.

Elle rendra tous les six mois un compte moral de ses opérations, et présentera les vues qui, lui paraîteront les plus convenables.

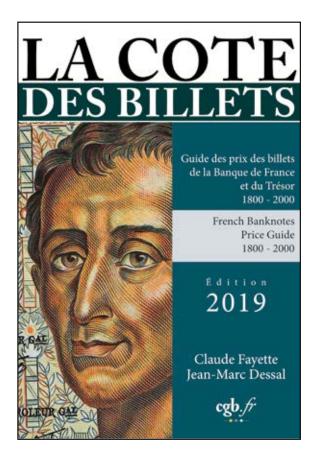
Signé au Liv :. d'Arch :. par le V^{ble} :. et par le F :. Sre :.

Par mandement copie conforme.⁵

P.B.M.



⁵ Source : Bibliothèque de Chartres cote E20928 - Fonds Jusselin. Avec timbre sec avec inscription : A. de Saint Laumer.



I y a un peu plus de deux mois, nous proposions la nouvelle version de *La Cote des Billets*.

Très attendue depuis deux ans, et réalisée avec le soutien de Claude Fayette, cette édition a plus que largement répon-

du aux attentes.

Si le format, dans la continuité du *Franc poche*, a pu troubler quelques lecteurs, les modifications et améliorations sont presque unanimement appréciées.

Cote des A1, réintégration de l'ensemble du XIX^c, tableaux réservés aux épreuves et spécimens, chapitre spécial dédié aux non émis et introductions complètes sont autant d'ajouts conformes aux attentes des plus exigeants.

Avec sa version en partie anglaise et un prix serré, *La Cote* trouve aussi beaucoup plus facilement son public à l'étranger. Faire rayonner un peu plus le billet français dans le monde était aussi l'un de nos objectifs, les résultats sont très encourageants.

Peu de remarques sur les cotes : l'augmentation, parfois très nette, pour les hauts états de conservation est jugée cohérente, l'intégration d'une cote en B est utile et la mise à jour de certains prix en accord avec le marché réel reconnue. De nouveaux ajustements dans les prochains éditions seront nécessaires pour coller au mieux aux évolutions du marché mais, d'après les retours que nous avons, l'ensemble tient ses promesses.

Malgré les multiples relectures, il reste toujours des coquilles, des imprécisions, n'hésitez pas à nous en faire la remarque en nous adressant un courriel à jm.dessal@cgb.fr. Un livre de cotations doit être vivant et correspondre aux attentes des professionnels et des collectionneurs, mais aussi permettre l'émergence de nouveaux amateurs. Il doit être un travail ouvert aux nouveautés et aux changements, capable de suivre les tendances mais aussi de les anticiper.

LA COTE DES BILLETS

PREMIER BILAN...

Les premières corrections à apporter à l'édition 2019 de *La Cote* :

- p.139 : les alphabets concernés sont 3241 à 3250 et non 31441 à 3150 ;
- p.347 : les deux spécimens du Debussy sont incorrectement référencés, il faut lire F.66.00Spn1 et F.66.00Spn2 ;
- p.453 le VF.25.01 est sans série et non pas en série 1 ;
- p.526 dans le tableau, lire EC.1990 et non EC.1983.

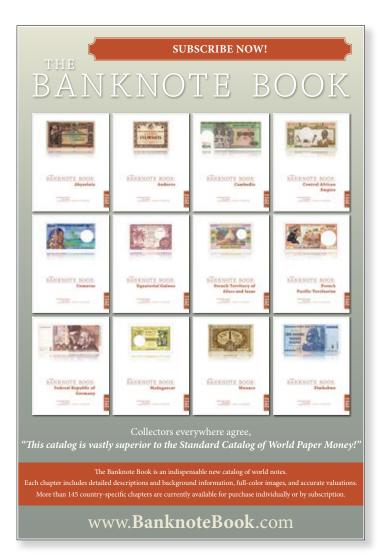
Les demandes spécifiques :

- Réintégration de cote par lettre pour l'alphabet 306 du Berlioz
- Intégration des planches de classeurs Banque de France
- Changement de l'intitulé du « 5 Francs Violet » en « 5 Francs Femme casquée » comme l'indique la Banque de France

Toutes les modifications, remarques et observations sont conservées et seront utiles pour la prochaine édition. Nous nous y attellerons dans quinze mois!

Dans l'attente, l'ouvrage est toujours disponible en cliquant ici. Pour les commandes des professionnels, merci de prendre contact directement avec nous (contact@cgb.fr).

Jean-Marc DESSAL



LES BONS

DE CAISSE DE L'AEF

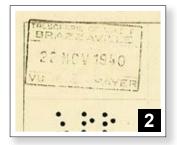
CONTEXTE

n 1940, le régime repose sur pas grand-chose sinon sur une légitimité coloniale. [...]. Il y a eu une volonté de créer un État qui se nomme juridiquement Afrique française libre et qui englobe le Cameroun et l'Afrique équatoriale Française »1. En août 1940, le Général Edgard de Larminat est nommé haut-commissaire et est chargé d'organiser le ralliement du Moyen-Congo à la France Libre. Mais ses attributions empiètent sur celles du Gouverneur Général Félix Éboué (1884-1944). Le 26 août, celui-ci déclare l'allégeance du Tchad au Général de Gaulle : « L'Afrique entre dans l'histoire de la résistance par la grande porte » et comme le soutenait l'ethnologue Jacques Soustelle : « La France libre fut d'abord africaine »². L'AEF est déclarée indépendante de la France de Vichy et Brazzaville devient le centre des opérations de la France Libre. Seulement le Trésor est à court d'argent pour payer l'armée. On décide alors l'impression de bons de caisse unifaces de 1000 francs et de 5000 francs. Ces bons circuleront jusqu'au 1er octobre 1942.

1000 FRANCS « PAGAYEUR »

Réf: Pick: 04, Schwan-Boling: 1161 ou Kolsky: 502. Ce bon de caisse de 215 Lx 140 H mm est imprimé à 25000 exemplaires sur un papier « Lafuma » de couleur crème. Filigrane: papeteries « Lafuma ». Le bon est uniface et comporte au centre la photo d'un pagayeur en action, imprimé en monochrome vert clair. Les textes sont en noir et les valeurs en rouge (illustration N° 1). À gauche, un timbre sec à la République authentifie le bon. Au dessous, la signature imprimée du Gouverneur Général « G^{al} de Larminat ». À droite, le bon est perforé « 114 » et au dessous on trouve la signature manuscrite du Trésorier Général « Jaffeux ». L'annulation « 114 » est observée sur tous les bons connus à ce jour,

mais sa signification reste encore un mystère! Tous les dos de ces bons de caisse sont identiques et comportent un tableau de 20 cases destiné à servir de « cadre de contrôle ». Ces bons devant être avalisés, une date d'émission y est



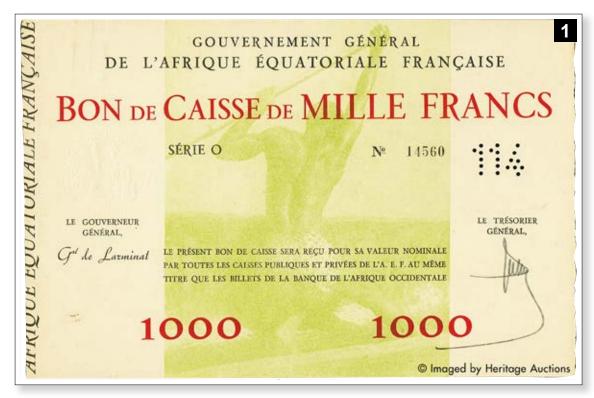
apposée à l'aide d'un cachet humide (illustration N° 2). Seulement, on n'est pas certain qu'il s'agissait d'une dépense périodique ou ponctuelle. Enfin, 2 spécimens seulement sont connus pour ce 1000 francs « pagayeur » en lettre « W », N° 099986 et N° 099987. Ceux-ci ne comportent pas le timbre sec à la République, mais possèdent un talon à gauche. Dimensions des bons : 275 L x 140 H mm (illustration N° 3).

1000 FRANCS ESSAI « MAKOKO »

Réf: Pick: 04, Schwan-Boling: 1162 ou Kolsky: 501. Ce bon de caisse de 215 L x 140 H mm est imprimé par l'Imprimerie Officielle du Gouvernement Général de l'AEF à Brazzaville sur un papier « Lafuma » de couleur crème. Les signatures sont identiques au bon précédent. Tirage: inconnu. Filigrane: inconnu. Le bon est uniface et comporte en son centre le portrait de Makoko, Roi des Batékés « le peuple des Tekés ». Essai non émis et sans doute unique. Vendu 2000 \$ lors de la vente de la Collection Georges Thomas, en mai 1980 à New York, Lot #1428. Les seules illustrations connues sont en noir et blanc et de piètre qualité.

5000 FRANCS « SARAH »

Réf: Pick: 05, Schwan-Boling: 1163 ou Kolsky: 503. Ce bon de caisse de 215 L x 140 H mm est imprimé par l'Imprimerie Officielle du Gouvernement Général de l'AEF à Brazzaville sur un papier « Lafuma » de couleur crème.





LES BONS DE CAISSE DE L'AEF



La signature manuscrite du Trésorier Général « Jaffeux » est absente sur les deux coupures connues en spécimen. Absence également du timbre sec à la République, comme sur les 2 spécimens du 1000 francs. Tirage : 3000 exemplaires. Le bon est uniface et comporte au centre la photo d'une danseuse indigène (Sarah) en rouge (illustration N° 4). Les dos des 2 bons de 5000 francs comportent un cachet humide avec une date d'émission : « Trésorerie de l'AEF - Brazzaville - 25 octobre 1940 - Vu bon à payer ». Ces bons furent retirés de la circulation dans le courant de l'année 1943 pour être remplacés par les billets de la France Libre.

Yann-Noël HÉNON

Notes: 1, 2 « La France Libre fut africaine » par Eric Jennings, 384 pages. 2014.



LISTE DES 14 BONS DE CAISSE CONNUS À CE JOUR:

Référence	Date	Série	N°	État	Commentaires
1000 francs « Pagayeur »	25/10/40	D	03059	В	Perforé « 114 ». 25000 billets émis.
1000 francs « Pagayeur »	02/11/40	G	06866	ТВ	Perforé «114». 25000 billets émis.
1000 francs « Pagayeur »	03/11/40	Н	07369	ТВ	Perforé « 114 ». 25000 billets émis.
1000 francs « Pagayeur »	?	О	14555	?	Perforé « 114 ». 25000 billets émis.
1000 francs « Pagayeur »	?	Ο	14559	?	Perforé « 114 ». 25000 billets émis.
1000 francs « Pagayeur »	22/11/40	Ο	14560	SUP	Perforé « 114 ». 25000 billets émis.
1000 francs « Pagayeur »	?	Ο	14599	NEUF	Perforé « 114 ». 25000 billets émis.
1000 francs « Pagayeur »	25/10/40	R	17470	Pr TTB	Perforé «114». 25000 billets émis.
1000 francs « Pagayeur »	13/12/40	R	17695	TB+	Perforé « 114 ». 25000 billets émis.
1000 francs « Pagayeur »	Non	W	099986	SUP+	Perforé « 114 ». 25000 billets émis.
1000 francs « Pagayeur »	Non	W	099987	Pr NEUF	Perforé « 114 ». 25000 billets émis.
1000 francs «Makoko»	?	A	976983	SPL	Essai non émis, unique. Vendu 2000 \$, Collection Georges Thomas, mai 1980 New York, Lot # 1428.
5000 francs «Sarah»	25/10/40	Sans	99933	SPL	3000 billets émis. Spécimen. Au verso «Brazzaville, 25 OCT. 1940 Vu bon à payer»
5000 francs «Sarah»	25/10/40	Sans	99934	SPL	3000 billets émis. Spécimen. Vendu 1700 \$, Collection Georges Thomas, mai 1980 New York, Lot #1429.

